

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi et de la formation**

Mardi 10 mai 2016

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>L'état des lieux du transfert de compétence en matière d'emploi</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Môres, MM. Legasse, Drèze, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, MM. Prévot, Jeholet, Mmes Vandorpe, Ryckmans.....	
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	9
<i>Question orale de Mme Defrang-Firket à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les coûts de l'apprentissage en alternance » ;</i>	
<i>Question orale de M. Drèze à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les incitants financiers à la formation en alternance »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Drèze, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	
<i>Question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'Erasmus de l'emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les projets de promotion des métiers techniques et l'accrochage des jeunes par le biais du Fonds social pour l'emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les résultats interpellants d'une enquête sur le moral des agents du FOREm »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	
<i>Question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les obstacles à la formation des demandeurs d'emploi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Ryckmans, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	
<i>Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la promotion de l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère par des universitaires »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....	

*Question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le parcours d'intégration en Wallonie comme vecteur d'émancipation pour les femmes arabo-musulmanes »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Nicaise, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 19

*Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la progression du taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..... 20

*Question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les discriminations à l'embauche » ;*

*Question orale de M. Prévot à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les discriminations envers les femmes dans le monde du travail »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, M. Prévot, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....21

*Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le statut des travailleurs de ResQ Online »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....24

*Question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les aspects « emploi et formation » de la mise en place d'une journée thématique sur la prévention contre le radicalisme »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation..25

*Question orale de M. Jeholet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le cadastre « aides à la promotion de l'emploi » (APE) »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....26

*Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact sur l'emploi de la nouvelle formule de gestion des contrats intérimaires »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....28

*Question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'application du décret Mixité dans le cadre des politiques de l'emploi »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Zrihen, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation.....30

*Question orale de Mme Defrang-Firket à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le coaching vestimentaire des demandeurs d'emploi »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation....  
..... 31

<i>Organisation des travaux (Suite)</i> .....	32
<i>Interpellations et questions orales retirées</i> .....	32
<i>Liste des intervenants</i> .....	33
<i>Abréviations courantes</i> .....	34

Présidence de Mme Zrihen, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

*L'état des lieux du transfert de compétence  
en matière d'emploi*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Le groupe MR souhaiterait revenir en urgence, lors de la prochaine Commission de l'emploi, sur la demande d'organisation d'auditions du FOREm et de l'ONEM, pour faire la lumière sur les problèmes concernant le transfert des compétences. Les lettres de notre président de groupe, M. Jeholet, ont déjà été envoyées officiellement il y a 15 jours.

Tout d'abord, on voulait vous demander votre avis à ce sujet. Si vous le voulez, je peux, encore une fois, citer les noms des gens que l'on aimerait entendre et expliciter les raisons, mais, avant de trop discuter, j'aimerais juste entendre votre avis.

**Mme la Présidente.** - J'allais informer la commission que M. Jeholet avait transmis une demande pour auditionner le FOREm et l'ONEM. La demande ayant été transmise à la Conférence des présidents, il revient à la commission de statuer sur cette demande.

La parole est à M. Legasse.

**M. Legasse (PS).** - Je m'étonne un peu de la demande, surtout en ce qui concerne l'ONEM, d'autant que la compétence n'est aujourd'hui plus du ressort de celui-ci. Je me demande dans quelle mesure cela a de

l'intérêt, si ce n'est pour parler que du problème de type informatique. Je ne suis pas convaincu de la pertinence, certainement vis-à-vis de l'ONEM.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre, qu'une note circonstancielle avait été demandée par le cabinet de Mme la Ministre et que l'on est en attente du retour de cette note, et de son contenu. Il me paraît, dès lors prématuré d'anticiper la demande qui a été formulée, puisque la note va, sans doute, nous parvenir indirectement par le biais de Mme la Ministre.

L'ONEM est un organisme fédéral, mais il n'a plus de tout la compétence. Pour ce qui concerne l'ONEM, ce n'est certainement pas opportun.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - Je suis aussi d'avis que, si une note sur la question est en chantier, l'on examine d'abord ce qu'elle contient. On aura peut-être réponse à nos questions dans ce document.

Pour le reste, inviter l'ONEM, peut-être, mais ce n'est pas parce qu'on les invite qu'ils viendront. En outre, je souligne le fait qu'ils n'ont plus la compétence et que c'est un organisme fédéral. Je suis circonspect quant à la demande telle que formulée. Je préfère prendre connaissance du document évoqué par mon collègue.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je constate que les collègues de la majorité y voient une prématurité.

M. Jeholet l'a indiqué il y a 15 jours, cette méprise trouve son origine dans l'échange des fichiers informatiques en provenance de l'ONEM. En effet, il y a des problèmes dans la collaboration entre ces deux institutions. Je pense qu'il est de notre devoir de directement réagir, s'il y a des problèmes, et de faire tout ce qu'il est possible de faire pour améliorer la collaboration entre ces deux institutions, qui sont tout de même toutes les deux concernées par le transfert des flux de données. On a constaté pas mal de problèmes.

C'est pour cela qu'il est important de non seulement entendre le FOREm, avec Mme Vanboeckstal, mais aussi l'ONEM, avec M. Carlens, un représentant du banc patronal, M. de Lamme et un représentant du

syndicat, M. Bodson. Je pense que, de la sorte, on aurait vraiment les personnes compétentes aux différents niveaux.

Comme je le disais, il est important d'entendre comment on en est venu à contrôler 30 000 personnes, alors qu'elles travaillaient, et à ne pas contrôler les autres, alors qu'elles auraient dû l'être.

Il y a des situations contradictoires. Il est légitime que nous, en tant que parlementaires et comme commissaires, souhaitions les entendre, pour comprendre tout ce qu'il y a derrière et pour améliorer la future collaboration.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Je pense qu'une note, c'est une note. Chacun va nous écrire ce qu'il a envie de nous écrire. Les avoir en face à face et confronter leurs explications paraît d'autant plus important que les conséquences de ce manque de coordination dans le transfert des données sont – comme l'a rappelé Mme Baltus-Möres – très importantes et ont provoqué un débrayage de l'action syndicale par rapport à ces gens qui ont reçu des lettres, alors qu'ils étaient déjà au travail, notamment.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je pense qu'il y a, ici, dans cette salle, des grenouilles qui se prennent pour des bœufs !

Nous avons, lors de la précédente commission, effectivement, entendu par voie de presse, des annonces selon lesquelles ces flux informatiques entre le FOREm et l'ONEM, l'ONEM et le FOREm, connaissaient quelques difficultés.

Souvenez-vous, lors de la précédente commission, j'avais clairement dit que je demanderais une note circonstanciée. J'avais eu l'occasion de m'entretenir avec l'administratrice générale du FOREm, dès le matin, et j'avais sollicité une note circonstanciée, tant de la part du FOREm que de la part de l'ONEM, sur lesquels j'ai rappelé que je n'exerçais pas la tutelle, et que, par conséquent, il lui plairait ou pas de répondre à mon courrier.

J'ai formalisé les choses au travers d'un courrier. J'en ai même envoyé copie au ministre compétent au niveau fédéral, M. Kris Peeters, pour qu'il sache que nous avions rencontré quelques soucis. J'ai obtenu réponse, tant à la fois de l'ONEM et du FOREm. Les constats sont affligeants : les flux fonctionnent.

Telle est la situation aujourd'hui. Si vous ne me croyez pas, allez voir auprès de Belga, le 4 de ce mois, qui dit clairement : « Les problèmes techniques des

transmissions de données entre le FOREm et l'ONEM sont résolus ».

Quand on parle de problèmes techniques, ce sont des flux de données qui devaient se mettre en œuvre, suite à la réforme de l'État, au transfert de compétences, à la date du 1er janvier. Il fallait, d'abord, que le FOREm exerce pleinement la compétence pour pouvoir créer des fichiers, qui, ensuite, devaient être envoyés, mais pour créer des fichiers, il fallait, au préalable, prévoir des entretiens. Avant d'avoir les entretiens, il faut convoquer les gens.

Nous constatons, à quatre mois de ce début de l'année, qu'effectivement, il y a eu, au démarrage des flux informatiques, pendant quelques jours, des réglages.

J'ai l'impression que c'est un ordre normal des choses quand on met en place des bouleversements aussi importants pour des volumes aussi importants et pour chacune des administrations, je pense, leur part du travail.

De part et d'autre, tant du FOREm que de l'ONEM, il m'est certifié, dans les écrits, qu'il n'y a plus, à ce jour, de difficultés majeures. Il y a toujours l'exception qui confirme la règle ; dans un flux informatique, je crois que les informaticiens ne diraient pas autre chose, mais les flux fonctionnent, et les sanctions seront prises.

Je reprends clairement le troisième paragraphe de la lettre de l'ONEM, signée par l'administrateur général, Georges Carlens, qui dit, et je cite : « Ces difficultés n'ont pas comme conséquence que les sanctions prises par le FOREm ne sont pas appliquées, mais que leur prise de cours est retardée de quelques semaines ». Il dit aussi que « des réunions des contacts réguliers ont lieu entre les experts de l'ONEM et les services régionaux de l'emploi », parce qu'il ne faut pas oublier que l'ONEM gère des fichiers en provenance de plusieurs régions différentes, chacune ayant son système et son protocole de transfert de données.

Cette question des échanges de données est aussi l'un des points à l'ordre du jour de la réunion du Collège des fonctionnaires dirigeants de l'ONEM et des services régionaux et communautaires de l'emploi et de la formation que l'ONEM organise le 10 mai prochain. Si j'en crois mon agenda, nous sommes précisément le 10 mai. Vous voyez qu'il n'y a aucun retard dans la prise en compte de cette difficulté informatique en matière d'échange de données entre deux organismes publics.

Il n'y a eu aucune difficulté majeure. Excusez-moi du peu, le retard d'une sanction, je pense, ne va pas en émuvoir beaucoup, si je me place un peu sur le plan humain des choses.

Voilà la situation où nous sommes aujourd'hui.

Madame la Présidente, je peux, en toute transparence, transmettre aux membres de la commission tant les lettres que j'avais adressées pour solliciter une note circonstanciée que les réponses qui me sont fournies de l'un et l'autre organisme.

À mon sens, ce dossier peut être clos, puisque nous avons énormément d'autres sujets auxquels nous pouvons nous atteler au vu de l'ordre du jour de notre commission et des questions qui vous interpellent au cours de cette séance parlementaire.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse. Je suis un peu irritée par votre ton, parce notre communication était très polie. J'avais l'impression de ne pas être offensive, mais il semble que vous ayez pris cela très gravement, peut-être parce qu'il y avait un certain débat qui se déroulait il y a 15 jours.

Pour en revenir aux faits, nous n'avons jamais vu cette note. C'est une raison de plus pour envisager l'organisation d'auditions, parce que les informations dont vous parlez ne sont pas encore passées aux commissaires. Comment voulez-vous que l'on gère la situation si l'on ne reçoit pas les informations avant ? C'est un grand problème.

Je me souviens bien que l'on a déjà entendu Mme Vanboeckstal dans cette commission. Là aussi, il y avait quelques problèmes. J'espère que nous avons le droit d'entendre une fois par an l'administratrice générale du FOREm et aussi, dans cette situation spéciale, l'administrateur général de l'ONEM. Je ne vois pas pourquoi cela constitue un problème. S'il n'y a pas de problèmes graves là-dessus, nous le constaterons rapidement. Maintenant, si l'on veut l'éviter, cela me montre que l'on essaie de cacher quelque chose. Pourquoi veut-on éviter les auditions ? Je ne comprends pas.

**Mme la Présidente.** - Madame Baltus-Möres, j'ai juste une remarque : on n'a jamais, au sein de cette commission, refusé d'auditionner, mais, chaque fois, nos débats ont porté sur la question de savoir ce sur quoi on auditionne. C'est cela la question.

Aujourd'hui, nous avons un thème, qui était des auditions sur base des faits qui nous ont été rapportés par la presse, et cetera. C'est de cela que nous débattons. Il y aura peut-être d'autres sujets. Ce sera un autre point. Ne dites pas, cependant, que l'on n'a pas la capacité d'auditionner. La parole et les décisions restent encore aux commissaires, mais sur le point qui a été évoqué aujourd'hui, vous avez des questions. Vous avez entendu une réponse. Je peux vous assurer que ces documents, qui ne vous ont pas été remis, ne nous ont pas été remis non plus.

La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Madame la Présidente, je rejoins la remarque de Mme Baltus-Möres par rapport à nos échanges qui ont toujours été cordiaux dans cette commission.

Il n'y a pas que le problème de la sanction qui était en cause. J'ai pu lire, récemment encore dans la presse, qu'il y avait un énorme problème qui serait toujours lié à ce problème de transfert de données quant à la délivrance des cartes Activa. C'est vraiment un ensemble.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Permettez-moi de vous interrompre, parce que la question des cartes Activa n'est pas en lien avec le transfert des flux des données.

*(Réaction de Mme Nicaise)*

Excusez-moi, si vous voulez appeler l'administratrice générale du FOREm pour lui demander qu'elle vous réponde à cette question bien précise de savoir si la question des cartes Activa et la difficulté du volume à prendre en compte par les agents du FOREM est liée aux flux informatiques, vous pouvez le faire. Je vous réponds que ce n'est pas le cas.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Le problème existe. Madame la Ministre, j'entends que vous avez des informations que je n'ai pas et qu'effectivement, vous pouvez affirmer que le problème n'est pas lié à un problème informatique. Manifestement, il y a un problème dans la délivrance des cartes. C'est un ensemble de points sur lesquels il me paraît qu'il serait bon d'entendre Mme Vanboeckstal, afin qu'elle nous fasse un rapport de la situation sur le transfert des compétences, ce qui a été absorbé et ce qui ne l'a pas été.

**Mme la Présidente.** - Je vous entends bien. Je pense que ce que je mets au débat ce jour, ce n'est pas de la sorte que je l'ai présenté à la Conférence des présidents, en tenant compte d'une lettre que j'ai reçue.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Madame la Présidente, je dispose du texte officiel de la demande des auditions sous mes yeux. Il y est question des problèmes rencontrés dans le cadre du transfert des compétences en matière d'emploi, et donc pas seulement d'un petit problème informatique. C'est une matière précise que l'on veut thématiquer ici.

Il est étonnant que les commissaires qui siègent dans cette commission ne voient pas la nécessité de travailler sur cette matière qui est importante. Beaucoup de choses se sont bien passées. On pourrait aussi le dire. Nous ne sommes pas seulement ici pour dire les choses qui ne vont pas, mais également celles qui fonctionnent.

On doit laisser venir les personnes. On peut parler avec eux. Je ne vois pas en quoi cela pose problème.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Merci, Madame la Présidente. De manière tout à fait cordiale, et pour être agréable à Mme Baltus-Möres, je souhaiterais revenir sur quelques éléments. Je comprends tous les commissaires du groupe MR.

Pour revenir un peu sur ce non-événement, je pense que le soleil doit briller pour tout le monde. Chacun doit essayer d'exister, que ce soit la majorité ou l'opposition. Je pense que l'on est ici face à un petit jeu politique.

Vous avez eu toute une série de réponses. Tout à l'heure, vous parliez d'irritation dans le chef de la ministre. Je n'en ai, pour ma part, pas entendu. Par contre, on pourrait crisper les commissaires et peut-être même Mme la Ministre, si l'on continue à sortir des grands mots tels que « on voudrait cacher des choses ou autres ». Je pense que ce n'est pas du tout ici la démarche.

Il y a 15 jours, Mme la Ministre a répondu de manière circonstanciée. Une note a été envoyée. Je vous assure que si nous avons eu l'impression, nous, en tant que commissaires, que les choses n'avaient pas été faites et que Mme la Ministre avait attendu avant d'agir, nous aurions réagi. Force est de constater qu'elle n'a pas attendu. Elle vous a signalé ici les courriers qu'elle avait envoyés, la note circonstanciée qu'elle avait demandée – dont on attend les conclusions – qui sera transmise ici au sein de cette commission.

Compte tenu de tous ces éléments, j'ai l'impression qu'en se braquant pour avoir ces auditions, on essaie de faire une montagne de très très peu de choses. À qui profite le crime ? Pas à vous, pas à nous. Objectivement, je pense que Mme la Ministre peut vivre avec ou sans les auditions. Je pense qu'avec ce petit jeu politicien, on va jeter l'opprobre sur les deux institutions.

Mme la Ministre l'a également avoué – on le sait tous ici autour de la table – qu'il y a eu des dysfonctionnements au démarrage. Le flux informatique fonctionne dès à présent. Laissons les choses en l'état. Attendons la note circonstanciée. Par la suite, il sera toujours temps de rectifier, le cas échéant. Je trouve quelque peu cavalier le fait que vous souhaitiez, de la sorte, forcer le passage afin d'obtenir des auditions, qui seraient des non-auditions, et où, in fine, on en viendrait à faire perdre du temps à tout le monde, à savoir les personnes auditionnées, les commissaires et Mme la Ministre. Je pense que nous avons d'autres éléments et d'autres travaux beaucoup plus importants.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Monsieur Prévot, vous parlez ici de perdre notre temps à faire des auditions telles que demandées. Je pense que ce que l'on fait maintenant, c'est perdre notre temps. Si vous aviez été d'accord avec notre proposition, ce qui était normalement très clair, tout aurait bien été. Aujourd'hui, voyez-vous l'ordre du jour ? On a juste l'organisation des travaux et les questions orales et rien du tout d'autre. Est-ce normal ? Regardez les autres commissions. Vous proposez à nouveau que l'on reste inactifs, que l'on ne fasse rien, que l'on n'entende personne ! Est-ce cela que vous proposez ? Je ne peux ni comprendre, ni soutenir.

*(Réaction d'un intervenant)*

**Mme la Présidente.** - Monsieur Jeholet, bienvenue à la commission.

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Excusez mon retard, mais je savais que je pouvais compter sur des commissaires extraordinaires qui allaient défendre les auditions.

Je suis un peu surpris du débat. M. Prévot est dans son rôle d'avocat de la ministre, j'espère que la ministre sait se défendre sans avoir besoin de commissaire de sa formation politique.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

Monsieur Prévot, j'ai entendu Mme Vandorpe il y a 15 jours, terriblement critique sur des tas de sujets. Beaucoup plus critique que moi, par exemple. Il est vrai que les informations que nous avons aujourd'hui sur le climat social au FOREm ne sont pas bonnes, et Mme Vandorpe appuyait : elle avait des questions aussi très nombreuses sur le sujet.

Avoir des auditions, une fois pour toutes, arrêtez, dans la majorité, de vous mettre dans la tête que c'est nécessairement pour détruire la politique du Gouvernement, l'immobilisme du Gouvernement. Je pense qu'à un moment donné, on peut encore avoir des auditions.

L'administratrice générale du FOREm, quand on a transféré autant de compétences : si c'est perdre son temps de consacrer l'après-midi à auditionner Mme Vanbockestal, c'est peut-être votre avis, ce n'est pas le mien.

Quand je vois ce qui se passe dans d'autres commissions, je l'ai encore vu ce matin avec M. le Ministre Marcourt, où j'ai demandé de faire monter il y a 15 jours le rapport de la SOGEPa – SOGEPa, outil important, parfois critiqué – M. le Ministre Marcourt, d'initiative, a dit : si la commission l'accepte, M. Bayenet répondra à toutes les questions et je compléterai si nécessaire. Je pense que c'est dans un souci tout à fait constructif. Le débat que l'on a eu sur la

SOGEPA, il a été très serein, très positif, même s'il y a eu des questionnements.

Mais ici, l'emploi, c'est un des plus gros transferts de compétences du Fédéral vers le Régional. On est dans une situation, à partir du 1er janvier, qui est tout à fait nouvelle. Il y a des ratés, il y a un climat social. Ce qui est logique quand il y a la fusion, c'était le cas dans d'autres structures, la fusion de structure : on sait que l'ONEM et le FOREm doivent collaborer.

Or moi, Madame la Présidente, j'ai demandé l'audition de la responsable ou du responsable de l'ONEM et du FOREm. Je veux même bien, dans un premier temps, pour ne pas croire que c'est une polémique que l'on veut initier entre l'ONEM et le FOREm – parce que l'on sait que l'on pourrait dire que l'on essaye de les opposer, que l'on se demande qui a tort ou non –, que l'on dise que le responsable de l'ONEM on le fait dans un second temps, si l'on est rassuré par la responsable, l'administratrice générale du FOREm.

Ce n'est pas pour polémiquer. On a toute une série de questionnements. Plutôt que d'avoir des questions de 15 jours en 15 jours sur le transfert de compétences, la mise en œuvre, et cetera. N'aurait-on pas l'administratrice générale autour de la table pour avoir une commission sereine ?

*(Réaction d'un intervenant)*

Laissez-moi parler. Ou alors, Madame la Ministre, vous avez peur de quelque chose. J'espère que vos relations sont bonnes avec Mme Vanboeckstal et que vous ne prenez pas de l'ombre par rapport à celle-ci.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

C'est merveilleux. Je m'en réjouis. C'est ce que j'entends tous les jours, qu'elles sont excellentes.

Ceci étant – je vais plus loin – on est aussi dans une structure, le FOREm, où nous n'avons pas des représentants politiques : nous avons des partenaires sociaux, les employeurs et les syndicats.

Or – contrairement à la SOGEPa, M. Marcourt pourrait aller plus loin « M. Jeholet, demandez à vos administrateurs » – il est bon d'avoir un débat avec les responsables de ces structures.

Le FOREm, on n'a pas d'informations de l'intérieur. Quand on voit les compétences – vous pouvez sourire, cela vous fait peut-être sourire, Madame la Ministre, mais moi, je ne rigolerais pas...

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

J'en connais plus que vous ? Imaginez-vous ce que vous dites ? J'en connais plus que vous !

**Mme la Présidente.** - Monsieur Jeholet restons sur l'objet.

**M. Jeholet (MR).** - Je termine. Je ne suis plus sur l'objet. Ai-je dérapé ? Mme la Ministre m'interrompt, M. Prévot m'interrompt, je ne reste pas sur l'objet...

On n'a pas les informations de l'intérieur comme de toute une série de structures où il y a une représentation politique, proportionnelle par rapport aux résultats des élections. Le FOREm, ce n'est pas le cas.

N'est-ce pas sain ? On va être au mois de juin, puis nous aurons les vacances, et puis on sera au mois d'octobre, et puis on aura le budget...

Madame la Présidente, si l'on ne le fait pas avant les vacances parlementaires, ne devrions-nous pas, de droit, avoir une évaluation sur le transfert des compétences avec Mme Vanboeckstal, responsable du FOREm ? Allez ! Du bon sens !

Je veux rassurer M. Prévot ou toutes les personnes qui se sont inquiétées par rapport à l'esprit de cette rencontre, de ce contact avec Mme Vanboeckstal : elle est déjà venue. J'ai vu plus d'ouverture de la part des partis de la majorité qu'aujourd'hui.

Il est vrai que la fois dernière – le courrier qui a fait suite au débat la semaine dernière – c'était par rapport à un flux de données. C'était par rapport au climat social. On avait évoqué un certain nombre de points.

Par rapport au courrier, j'ai demandé l'ONEM et le FOREm pour ne pas que l'on voie là une polémique – que l'on essaierait et de créer au niveau de l'opposition – en opposant les uns et les autres, de se dire écoutons d'abord le FOREm. L'ONEM on verra bien après si l'on estime, ensemble, que l'on doit prolonger le débat et les auditions.

Mais avoir, avant la fin juin, l'audition, le débat avec Mme Vanboeckstal, cela m'apparaît être du bon sens. J'en appelle aux commissaires : si l'on ne sait plus avoir, dans une commission parlementaire, un débat, une audition comme celle-là, alors cela devient très compliqué d'avoir des débats sereins et constructifs.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe (cdH).** - Je voudrais d'abord signaler que je refuse de me faire instrumentaliser par M. Jeholet.

*(Réaction de M. Jeholet)*

Ma démarche est tout autre et s'accroît vraiment sur l'humain, sur le climat et ce que ressentent les personnes au sein du FOREm. Vous n'étiez pas là au début de séance, Monsieur Jeholet, mais Mme la Ministre a clairement expliqué que, suite à la

commission d'il y a 15 jours, elle avait demandé une note – comme elle nous l'avait signalé – et que les réponses avaient été apportées, justement, par rapport à ce souci informatique.

Je ne doute pas que vous êtes constamment sur les suivis de Belga et donc vous n'avez certainement pas raté le Belga du 4 mai qui expliquait que les problèmes de transfert de compétences étaient résolus, comme Mme la Ministre l'expliquait en début de séance.

Je pense que ce point n'est pas d'actualité.

**M. Jeholet (MR).** - Ce n'est pas Belga qui va régler les problèmes, il n'y a pas de souci.

**M. Prévot (PS).** - On peut aussi appeler l'armée.

**M. Jeholet (MR).** - Vous êtes rassurée, vous montez au créneau...

**Mme la Présidente.** - Excusez-moi, chers collègues.

Mme Ryckmans souhaite la parole.

La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Il ne me semble pas illégitime d'avoir, en tant que commissaire, l'ensemble des informations qui semblent être en possession d'un certain nombre de personnes. Mme la Ministre a une note que nous n'avons pas encore. Le MR a fait une demande – je sais qu'elle a été faite, mais je n'y ai pas accès sur la forme. Il me semble assez légitime qu'en tant que commissaire, effectivement, nous puissions faire le point sur les transferts au sein du FOREm.

Je proposerais que nous ayons l'information, et que nous puissions tous – pas seulement les membres de la commission, mais tous les commissaires et tous les groupes – recevoir, via la plateforme, les informations que vous avez évoquées et que nous puissions entendre Mme Vanboeckstal pour faire le point sur l'ensemble des transferts de compétences.

Nous avons reçu un rapport de gestion de 2014, sur la plateforme. Il me semble que c'est le rapport du FOREm, mais je n'en suis pas certaine parce qu'il n'a pas de titre. Je voudrais m'en assurer. Il concerne toute une série de données de l'emploi. Nous avons reçu un document sur les APE. Nous avons une série de données sur lesquelles il serait intéressant de revenir. Je trouverais légitime que nous puissions organiser cette audition dans un cadre plus large avant les vacances de juillet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze (cdH).** - J'ai dit à Mme la Présidente de travailler dans l'ordre. Mme la Ministre a rappelé son intervention de la fois passée. Elle avait annoncé une note, elle nous a dit aujourd'hui qu'elle était prête à nous

la transmettre ainsi éventuellement que les différents courriers. Prenons cette perche tendue. Examinons les documents. On verra bien ensuite s'il y a matière à aller plus loin.

Par rapport à ce qui a été évoqué par Mme la Ministre sur les problèmes de flux informatiques, je pense que l'on ne peut que donner crédit à ce qui est dit et que, sur ce point en tout cas, l'audition du FOREm est devenue de facto sans objet et qu'en toute hypothèse, il faut ménager ses cartouches. On ne va pas auditionner M. Carlens tous les mois ni Mme Vanboeckstal. Le jour où on le fera, il faudra qu'il y ait un contenu qui soit d'à-propos sinon, c'est nous qui serons ridicules.

Pour l'ONEM, au vu de ce qui a été dit, je pense que c'est totalement sans objet. Pour le reste, examinons les documents et ensuite, nous en reparlerons plus tard. Aujourd'hui, je ne vois pas comment on peut avancer plus loin.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Simplement pour être bien certain que M. Jeholet et les membres du MR soient conscients de l'état d'esprit qui nous anime également. Nous voulons fonctionner dans l'ordre, nous l'avons dit : nous voulons attendre cette note circonstanciée.

Sur la base de cette note, si elle n'est pas satisfaisante, on peut toujours, à ce moment-là, demander des auditions. Mme la Ministre s'est engagée à la transmettre au niveau des commissaires. Ce que je trouvais un petit peu bizarre c'est que ce soit le *momentum* de ces flux et de ce tousotement au démarrage qui a généré cette demande urgente d'auditions. Demande urgente, c'est ce que l'on a fait avec l'OWD. On a eu l'impression que l'on a voulu gonfler et faire d'une montagne très peu de choses.

Pour revenir auprès de Mme Baltus-Möres, je voudrais rappeler un des rôles premiers des commissaires : c'est le contrôle du Gouvernement. Nous avons la possibilité de le faire dans chaque commission, lors de chaque plénière, et on a la possibilité de poser des questions. Ces questions, libre à vous de les vouloir pertinentes ou autres. Ce n'est pas pour être premier au hit-parade de Sudpresse pour savoir qui a posé le plus de questions et qui est le champion. Mais là aussi c'est un véritable outil démocratique afin d'interroger, nous en tant que commissaires, le Gouvernement. Mme la Ministre ne s'est jamais débinée devant aucune question et elle répond systématiquement tous les 15 jours à chacune des questions.

Si vous avez également d'autres questions par rapport à l'organisme, par rapport à des compétences qui relèvent directement de Mme la Ministre, il ne faut pas hésiter à l'interroger directement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Je voudrais juste réagir à ce que M. Prévot a dit. Il ne faut pas m'expliquer ce qu'est une question parlementaire. Je l'utilise souvent et pour dire quelque chose de bien. Dans cette commission, j'ai l'impression que l'on répond généralement bien à mes questions.

Il y a des collègues qui ne le font pas. Il n'est pas toujours vrai que la question parlementaire est un instrument de contrôle. Il y a beaucoup de ministres au sein du Gouvernement wallon qui ne prennent pas nos questions au sérieux et c'est un grave problème. Par contre, le travail législatif, le travail sur les textes, vous savez aussi que c'est très important. Je constate une différence avec les autres commissions où l'on a chaque fois les décrets, les propositions de résolution. Dans cette commission, c'est beaucoup plus difficile de faire bouger les choses.

Je ne sais pas si c'est à cause des commissaires ou à cause de Mme la Ministre. Je ne veux juger personne parce que moi aussi je suis une des commissaires et je ne sais pas comment on pourrait devenir plus actifs. Je dis par exemple que si l'on pouvait entendre des gens, si l'on pouvait faire venir les gens qui sont en charge des matières qui nous concernent, ce serait un premier pas. Comme cela, on pourrait mieux gérer notre travail.

J'ai entendu, peut-être un premier compromis : on invite d'abord Mme Vanbokestaël et ensuite, nous verrons s'il est nécessaire d'entendre les autres personnes. Peut-être qu'il ne sera pas nécessaire d'inviter l'administrateur général de l'ONEM ou les syndicats. D'accord. Je pense que M. Jeholet va élargir cette question.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Présidente, je pense que le contrôle du Gouvernement se fait et je rassure M. Prévot et rassurez-vous vraiment : le MR continuera à poser des questions et de contrôler le Gouvernement. Ce que l'on aimerait aussi, c'est de débattre, dans cette commission, de textes, de réformes importantes que l'on attend – je l'espère – tous et toutes et que l'on ne voit pas venir, si ce n'est l'effet d'annonce d'un grand débat en séance plénière.

Je suppose, comme sœur Anne, on verra un jour les choses arriver. On attend.

Madame la Présidente, j'ai fait une demande par rapport à des auditions qui concernaient l'ONEM et le FOREM. Dans un souci d'éviter toute polémique – puisque j'ai bien compris que la majorité voulait forcer les choses et que l'on allait passer à un vote, il faut savoir sur quoi on va voter –, je suis tout à fait prêt à dire que dans un premier temps, on a un débat avec Mme Vanbockestal et pas avec l'ONEM. Je pense que ceux qui ont peur de voir une polémique venir en commission seront rassurés.

Vous avez parlé d'une note circonstanciée que nous allons recevoir. Je suppose que l'on va la recevoir aujourd'hui ou demain et que l'on va pouvoir l'analyser très rapidement.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur Jeholet, je vous rassure : d'emblée lorsque vous n'étiez pas encore arrivé en commission, j'ai proposé de vous fournir dès à présent des documents.

**M. Jeholet (MR).** - J'ai l'information. Je pense que si l'on n'avait pas demandé les auditions, on ne les aurait pas eues.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Vous n'étiez pas présent lors de la précédente commission où j'avais déjà sollicité une note circonstanciée. Il n'y a rien qui a changé par rapport à cela.

**M. Jeholet (MR).** - Mais si que j'étais présent et c'est moi qui suis intervenu.

**Mme la Présidente.** - Monsieur Jeholet, on avance !

**M. Jeholet (MR).** - Je sais que l'on aura les documents et l'état du document – on en reparlera tout à l'heure – sur le cadastre des APE. C'est autre chose. Je vous rassure.

Madame la Présidente, je veux bien que l'on ait cette note circonstanciée. Je prends note qu'on l'aura cette après-midi. Mme la Ministre a dit qu'elle était à notre disposition. Nous la demandons.

**Mme la Présidente.** - Une note va être transmise. Vous m'excuserez de ne pas pouvoir vous donner plus de confirmation du délai. Au même titre que vous, nous apprenons qu'il y a une note qui va arriver. Rappelez-vous, elle avait été évoquée il y a 15 jours. Elle va arriver. Je ne peux pas gérer l'organisation des transferts et pas encore. M. Drèze l'a mentionné : une note circonstanciée arrive.

**M. Jeholet (MR).** - Mme la Ministre est à notre disposition. Comme nous la demandons, je suppose que nous allons l'avoir dans les plus brefs délais.

Si l'on est d'accord, au sein de cette commission, de prendre connaissance de la note, j'ai dit aussi que par rapport au débat sur le flux, il y a d'autres débats. Je rappelle que l'on a transféré des compétences importantes et des moyens financiers en matière d'emploi. Après six mois, il me semblerait tout à fait normal, logique, et de bon sens de pouvoir auditionner Mme Vanbockestal.

Si l'on me dit que d'ici fin juin, en tenant compte – et c'est vous Madame la Présidente – du fait que l'on aura aussi le débat budgétaire, on peut auditionner Mme Vanbockestal, je peux me rallier à cette

proposition pour autant que l'on ait la note circonstanciée dans les plus brefs délais.

Il faut que l'on puisse avoir la garantie d'auditionner Mme Vanboeckstal d'ici fin juin, sinon, nous mettrons notre proposition au vote. Il y aura un vote majorité-opposition. Je le regrette, car je pense que le débat vaut mieux que cela. On ne va pas polémiquer pendant trois heures s'il y a un refus de la majorité à entendre la responsable du FOREm qui a un rôle essentiel dans les réformes que nous menons en matière d'emploi en Wallonie.

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur Jeholet.

Reprenons. Une note circonstanciée va être transmise dans les plus brefs délais – je reprends vos derniers mots.

Deuxièmement, je pense savoir qu'avant la fin de l'année, nous aurons le contrat de gestion et il y a également un débat budgétaire. Pour ne pas, peut-être, tout le temps réinterpeller, redemander et réauditionner, peut-on considérer que, dans ce cadre, la responsable du FOREm sera sollicitée pour venir répondre à toutes les questions ?

On peut aller jusque-là sans aucune difficulté. À partir de là, le point est non pertinent sur l'objet de la demande, qui était ces fameuses statistiques, puisque la note peut nous donner des informations, mais sur base de la note que vous jugerez peut-être insatisfaisante, ou non suffisante. On pourra peut-être revenir sur d'autres éléments de question.

La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Je suis d'accord sur la proposition, si ce n'est pas sur le côté « non pertinent », parce que dans le courrier, c'est très clairement dans le cadre de la réforme de l'État et du transfert de compétences. Cela, je pense que c'est un élément important.

*(Réaction de Mme la Ministre Tillieux)*

Madame la Ministre, le courrier vaut de qu'il vaut. À un moment donné, c'est le débat ici qui compte.

On a mis l'accent par rapport à des problèmes que l'on a rencontrés et sur lesquels on a interrogé il y a 15 jours. Moi, je souhaiterais faire le point global et voir tout ce qui a fonctionné, tout ce qui a bien fonctionné, tous les points aujourd'hui qui méritent des explications.

Je propose de dire qu'il y a eu une demande, que la demande n'est pas retenue en tant que telle, mais qu'il y a un accord de la commission, que d'ici fin juin et après avoir reçu la note circonstanciée de la ministre sur un certain nombre de volets, on puisse auditionner Mme Vanboeckstal dans le cadre d'une première évaluation du transfert de compétences.

Je trouve qu'après six mois, sinon on est juillet, on est août, on est septembre, octobre, on va prolonger, on va attendre un an ! Moi, je ne souhaite pas attendre un an. Le faire, début mai, d'ici la fin juin, cela me semble tout à fait de bon sens.

Je me tourne vers les commissaires.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - On l'a dit d'emblée : sur le principe, on n'est pas opposés. Ce qui avait crispé quelque peu, c'était le *momentum* qui avait généré cette demande d'urgence. On voulait soi-disant passer aux forceps par rapport à cela ; on a entendu des mots très durs tout à l'heure : « Mme la Ministre veut cacher des choses ».

*(Réactions dans l'assemblée)*

Quand on dit « veut cacher des choses », ce sont des mots très durs. On est en train de mettre un discrédit sur les institutions...

*(Réaction de Mme Baltus-Möres)*

Effectivement...

*(Réaction de Mme Baltus-Möres)*

On cristallise un peu le débat. C'est normal aussi que de notre côté, on ait une petite crispation par rapport à cette demande.

Sur la proposition d'auditionner Mme Vanboeckstal, il n'y a pas de difficulté. Maintenant, c'est sur le *momentum* qu'il faudra s'accorder. À moins que ce soit à la rentrée, au mois de septembre, je ne vois pas ce que cela changera de le faire avant ou après les vacances.

**M. Jeholet (MR).** - C'est que l'on est au mois d'octobre ou novembre, vous savez bien, vous avez un peu d'expérience. Déjà, on ne rentre pas au mois de septembre. C'est le mois d'octobre : on va avoir le discours sur l'état de la Wallonie, parce que l'on va...

*(Réaction de M. Prévot)*

... avoir ce débat. Je pense qu'une évaluation après six mois, cela me semble logique. On est avant les vacances. On est avant aussi l'ajustement budgétaire. Objectivement : on n'est pas débordés non plus. On n'est pas débordés par les propositions ou les projets. Au mois d'octobre, j'espère que l'on aura d'autres chats à fouetter. Si au mois d'octobre on a la réforme sur les aides à l'emploi, et cetera. Je propose que, sur le transfert des compétences, je ne vois vraiment pas le problème que cela pose, objectivement.

**Mme la Présidente.** - Reprenons...

*(Réactions dans l'assemblée)*

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - C'est une autre demande qui peut être dès lors envisagée tout à fait autrement.

**M. Jeholet (MR)**. - Je l'ai dit d'emblée par rapport à l'ONEM : pour éviter toute polémique, et cetera, retirons l'audition de l'ONEM et généralisons. Le courrier n'a peut-être pas été suffisamment explicite et l'on s'est peut-être braqués sur les deux ou trois questions que l'on a pu poser il y a 15 jours, que l'évaluation sur le transfert des compétences de façon plus générale. Je vous accorde que la demande peut évoluer et a évolué. Si là-dessus, on peut avoir un consensus, je pense que ce n'est pas...

**Mme la Présidente**. - Chers collègues, j'entends bien, premier consensus : évolution de la demande.

Deuxième consensus : il y aura audition.

Troisième consensus : ce sera sur la *momentum* et le thème est bien l'évaluation de ce transfert des compétences qui est fondamental.

*Momentum* : vous proposez juin. On va peut-être demander à Mme Vanboeckstal dans quels délais elle pense être en capacité de nous présenter quelque chose de correct sur toutes les questions. Parce que je pense qu'aujourd'hui aussi, il y a un certain nombre de questions qui sont posées.

Il y a des réponses qui viennent, le face à face – Mme Baltus-Möres le disait tout à l'heure – l'échange, et cetera. Et puis je crois que j'ai aussi un contrat de gestion qui va être mis en place, sur lequel on pourrait peut-être donner un peu plus d'explications. Sur ce dispositif, d'accord sur le principe de l'audition, d'accord sur le principe que c'est une évaluation sur la réforme après six mois de travail...

**M. Jeholet (MR)**. - J'entends bien que...

**Mme la Présidente**. - Vous me permettez...

*(Réactions dans l'assemblée)*

État des lieux, évaluation, et puis vous me permettez de demander aussi les disponibilités de la directrice générale pour nous présenter un document qui ait du fond.

En attendant, vous recevrez, dans la semaine, une première note circonstanciée sur nos problèmes de transfert de flux informatiques. Peut-on en rester là ?

Je vous remercie. Cela sera acté et notre secrétaire sera attentif au fait de pouvoir écrire, pour voir dans quel délai cela est possible.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES COÛTS DE L'APPRENTISSAGE EN ALTERNANCE »

### QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES INCITANTS FINANCIERS À LA FORMATION EN ALTERNANCE »

**Mme la Présidente**. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Defrang-Firket, sur « les coûts de l'apprentissage en alternance » ;
- de M. Drèze, sur « les incitants financiers à la formation en alternance ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

**Mme Defrang-Firket (MR)**. - Madame la Ministre, alors que l'alternance est une opportunité pour les jeunes d'apprendre et d'entrer dans le monde professionnel, de nombreux freins et un manque d'incitants n'encouragent hélas pas les entrepreneurs des TPE et PME à accueillir ces jeunes.

J'ai lu récemment une étude, réalisée par l'Union des classes moyennes, dans sa revue qu'elle édite régulièrement. Elle parlait d'une étude qui portait sur un échantillon représentatif d'entrepreneurs, des entreprises de moins de 20 travailleurs, qui accueillent un ou plusieurs apprenants en Wallonie et à Bruxelles. La lourdeur administrative, le temps consacré et le coût moyen de 12 000 euros annuels pour accueillir, justement, un jeune trois à quatre jours par semaine, tout cela constitue un énorme frein à l'apprentissage en alternance.

Afin de faciliter l'implication des entreprises, une meilleure information quant à leurs obligations légales et un accompagnement administratif, semblent les bienvenus.

La mise en place de ce type de services est-elle, selon vous, envisageable ?

Outre l'accompagnement administratif, l'UCM plaide pour une aide financière spécifique, pour les indépendants qui travaillent seuls. Elle plaide aussi pour une rationalisation des incitants existants, avec un bonus de stage et prime de la Région, afin qu'ils soient remplacés par une prime forfaitaire qui pourrait être majorée lorsque l'entreprise est unipersonnelle. Que pensez-vous de cette proposition formulée par l'UCM ?

Manifestement, accueillir des jeunes dans le cadre de l'alternance reste onéreux et compliqué pour les entreprises. Que faites-vous pour éviter que le modèle ne finisse par mourir – j'espère qu'il ne mourra pas – et donner envie aux entreprises d'accueillir un apprenant ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

**M. Drèze** (cdH). - Madame la Ministre, ma question a une portée un peu plus générale. Je souhaite faire le point sur la formation en alternance, effectivement par rapport à des incitants financiers qui sont attendus et – nous l'espérons – à venir.

Depuis 2014, nous avons adopté deux avenants à l'accord de coopération de 2008 relatif à la formation en alternance, conclu entre la Communauté, la Région et la Cocof. Ces avenants ont apporté des précisions quant aux règles de fonctionnement de l'OFFA et quant à leur entrée en vigueur.

Depuis, les trois gouvernements concernés ont adopté les arrêtés relatifs au contrat de formation en alternance, l'enjeu étant l'harmonisation des statuts et des contrats des apprenants en alternance.

Aujourd'hui, il s'agit de déterminer les incitants financiers destinés aux opérateurs de formation et aux entreprises. Il convient aussi de prendre les mesures qui permettront aux jeunes apprenants de passer des filières de la formation en alternance relevant de l'enseignement à celles relevant de l'IFAPME.

Mes questions consistent à faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

Où en est aujourd'hui la mise en place de l'Office francophone de la formation en alternance ?

Où en sont les négociations avec les partenaires sociaux quant à la formation en alternance, dans le cadre du futur Pacte pour l'emploi et la formation ?

Il semble que le Gouvernement ait adopté des textes en première lecture. Ces textes s'inspirent-ils de propositions consensuelles qui émaneraient de l'IB-EFE ?

Quels sont les incitants financiers envisagés pour stimuler les acteurs de la formation en alternance ?

Quels sont les textes qui doivent encore être adoptés ? Parmi ces textes, quels sont ceux qui devront être présentés au vote de notre assemblée et avec quel calendrier ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, Monsieur le Député,

depuis le début de la législature, la mise en œuvre de la réforme de l'alternance constitue une priorité comme en témoigne le lancement du contrat de l'alternance commun aux opérateurs, c'était le 1er septembre 2016, mais aussi la mise en place de l'OFFA, l'Office francophone de la formation en alternance.

En ce qui concerne cet OFFA, le futur dirigeant de l'office sera bientôt désigné sur la base de candidatures qui ont été introduites. Dès son arrivée, il lui faudra rédiger le contrat de gestion pour doter l'OFFA d'un véritable plan d'entreprise et répondre à l'ensemble des missions qui lui ont été confiées par les Gouvernements.

Depuis le début de cette année, l'office est, en outre, dirigé par un manager intérimaire qui met en œuvre les priorités opérationnelles définies par le conseil d'administration.

Pour tendre vers un statut et un véritable contrat commun des apprenants en alternance, il s'agissait encore de procéder à la reconfiguration des incitants financiers à la formation en alternance.

Pour faire simple, il s'agit de reconfigurer les primes de la Région wallonne et les ex-primes fédérales, c'est-à-dire le bonus de démarrage, le bonus de stage, ainsi que les réductions de cotisations ONSS pour les tuteurs.

Ce 28 avril, le Gouvernement wallon a adopté en première lecture six textes proposés, deux avant-projets de décret et quatre arrêtés. Ces textes poursuivent les objectifs définis dans les différents textes et plans de la législature, c'est-à-dire à la fois les déclarations de politique régionales et communautaires, Fédération Wallonie-Bruxelles, Cocof, l'axe un du plan Marshall 4.0 qui fait la part belle à l'alternance, l'accord de coopération qui date de 2008 et ses trois avenants, souvenez-vous, nous en avons soumis à la commission en 2015 sur la réforme de l'alternance et enfin, les thématiques du futur pacte pour l'emploi et la formation.

Les six textes répondent à ces objectifs. Ils ont été construits et rédigés d'une manière cohérente et globale.

Je soumettrai les deux projets de décret à votre commission dans les prochains mois pour que les nouvelles dispositions puissent être effectives dès la prochaine rentrée. C'est un défi d'être à temps et à l'heure.

Deux des arrêtés devront également être adoptés par le Gouvernement de la Communauté française. Je parle de l'arrêté qui dénonce l'accord de coopération de 1998 relatif aux primes versées par la Région wallonne aux CEFA et l'autre qui exécute l'accord de coopération 2008.

Le dernier arrêté devra également être adopté par le collège de la Cocof, puisque tout arrêté d'exécution de l'accord de coopération de 2008 doit être adopté par les trois niveaux de pouvoir de manière concomitante.

La reconfiguration des incitants financiers, telle qu'envisagée dans ces textes, vise à rencontrer une série d'objectifs.

D'abord, renforcer la qualité de l'encadrement du jeune à la fois dans l'entreprise, mais aussi dans les centres de formation.

C'est une rengaine, mais répétons-la, augmenter le nombre de places de stage en alternance, c'est favoriser l'accrochage du jeune en formation, c'est lutter contre le décrochage, c'est impliquer davantage les fonds sectoriels pour promouvoir la formation en alternance, c'est garantir la qualité de l'encadrement dans l'entreprise, et enfin, *last but not least*, c'est supprimer les concurrences entre les entreprises et les opérateurs pour que, demain, on atteigne cette équation : un apprenant égale un apprenant, une entreprise égale une entreprise et un opérateur égale un opérateur.

Globalement, la réforme est réfléchie dans un souci de cohérence, de lisibilité, et surtout de simplification administrative. Elle s'inscrit dans le principe d'un incitant pour un public cible et un objectif en faisant un peu le parallélisme avec l'exposé que je vous faisais sur la réforme des aides à l'emploi. Au plus on simplifie, au plus on rend lisible, au mieux on rend accessibles les différentes mesures.

Venons-en un peu à l'explication de l'objectif de chaque incitant par public cible. Tout d'abord l'incitant pour l'opérateur, d'un montant de 1 000 euros par jeune inscrit chez l'opérateur de formation et sous contrat de l'alternance pendant au moins 270 jours cumulés, cela représente neuf mois. Cela vise à soutenir et à améliorer l'encadrement du jeune en entreprise et en centre de formation.

Ensuite, les incitants pour l'entreprise, d'abord la prime de soutien à toutes les entreprises qui accueillent un jeune en première année de formation en alternance. Cette prime s'élève à 750 euros pour l'entreprise qui forme un jeune sous contrat d'alternance pendant plus de 270 jours. Elle est octroyée à l'issue de la première année de formation, à condition que l'entreprise encadre un jeune par un tuteur formé ou qui dispose d'un titre de compétence de tuteur et que le jeune ait réussi cette première année de formation ce qui signifie, par ailleurs, que le jeune a bien été encadré, que l'entreprise a bien encadré le jeune.

Deuxième incitant dans l'entreprise : la prime one shot pour les indépendants, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore engagé de travailleur, qui s'élève à 750 euros par indépendant concluant un premier contrat d'alternance pour un apprenant.

Le but est de compenser partiellement les coûts administratifs liés au respect de la réglementation en matière de droit social. Il faut s'affilier à un secrétariat social, à un service externe de prévention du travail, à

des assurances, des visites médicales. Bref, tout cela engendre non seulement un surcoût, mais surtout un travail administratif important qui est inhérent à l'engagement d'un premier travailleur – travailleur entre guillemets, puisque ici il s'agit d'un apprenant.

Cet incitant n'est octroyé qu'une seule fois par entreprise qui dispose de zéro travailleur au départ.

L'incitant « jeune » vise à motiver le jeune pour aller jusqu'au bout de sa formation et pour obtenir sa certification. Le montant s'élève à 750 euros par jeune qui terminera avec fruit sa troisième année de formation en alternance.

Il y a encore les coachs sectoriels. Cette mesure vise à soutenir l'engagement de coachs sectoriels. Elle est cofinancée par la Région et les fonds sectoriels. L'objectif ici est de favoriser l'implication des secteurs professionnels dans la même dynamique que celle qu'ils mettent en œuvre dans le CAI, et comme nous avons pu l'observer ensemble lors du *benchmarking* sur l'alternance dans les pays voisins, souvenez-vous de l'implication des secteurs professionnels.

Cela nous a marqués, voyez, Madame la Présidente, que nos missions nous auront bien servi.

Ceux-ci sont chargés d'instruire les demandes d'agrément des entreprises et surtout de remettre un avis aussi dans ce cadre. Ils rencontreront les entreprises partenaires de la formation en alternance et le cas échéant, le tuteur, pour une mission de conseil. Ils sensibiliseront les entreprises qui relèvent des secteurs qu'ils couvrent à la conclusion d'un nouveau contrat d'alternance dans une dynamique de promotion du dispositif. Nous comptons aussi sur les secteurs pour, encore une fois, parler de la question en alternance et des résultats que l'alternance engendre, des bénéfices aussi tant pour les apprenants que pour les entreprises.

Le souhait des entreprises de bénéficier d'un meilleur accompagnement dans leurs démarches administratives et d'une meilleure information – c'est ce que révèle l'étude de l'UCM – devrait être rencontré non seulement par l'OFFA, par ses outils de gestion, mais aussi par les missions des coachs sectoriels qui aussi contribueront à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement et de l'encadrement du jeune apprenant dans l'entreprise.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Defrang-Firket.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse complète.

Au niveau de l'OFFA, vous avez dit que le directeur allait être bientôt désigné, mais qu'il y a un manager qui assume actuellement la fonction. Celui-ci doit élaborer son contrat de gestion, ce qui demandera du temps. Il faudra qu'il soit vite opérationnel pour obtenir un

maximum de résultats. Il importe que l'intérim du manager ne dure pas trop longtemps, autrement cela perdra tout son effet.

Vous avez parlé aussi d'une reconfiguration des primes et des aides. Elle est pour nous également essentielle en termes de lisibilité et de transparence du système. Simplifier est une chose, informer aussi. Il y a justement déjà actuellement un effet boule de neige qui est constaté par l'UCM. Quand on dit : « Plus de 50 % des apprenants qui deviennent des indépendants ont engagé à leur tour des apprenants », il y a un effet boule de neige à entretenir, et donc la nécessaire information à réaliser via l'OFFA et les coachs sectoriels. C'est aussi une mission à développer au maximum.

Il faut bien reconnaître, s'il y a plusieurs textes sur la table, que nous nous réjouissons de leur existence. Maintenant, il faudra les concrétiser, et ce, dans des délais qui ne sont pas, de nouveau, extrêmement longs, pour que nos entreprises ne soient pas victimes de notre complexité institutionnelle. Nous comptons sur vous pour avancer d'un bon pas.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Drèze.

**M. Drèze** (cdH). - Je remercie Mme la Ministre pour toutes ces précisions.

Je relève, avec elle, qu'il y a un défi en termes de timing, puisque deux décrets doivent être adoptés, si j'ai bien compris, pour entrer en vigueur à la rentrée de septembre. Cela va être assez chaud pour respecter ce délai. Je suis reconnaissant que Mme la Ministre communique, d'ores et déjà, le contenu, pour que les acteurs de terrain sachent à quoi s'en tenir dès à présent, avec les montants très précis pour l'opérateur, l'entreprise, le jeune et les points de repère pour les couches sectorielles.

On sait maintenant à quoi s'en tenir, et cela permettra à chacun de se positionner, je l'espère, avec une grande motivation par rapport à une pédagogie qui nous a tous convaincus depuis nos voyages, aussi bien en Communauté germanophone qu'en Suisse.

#### **QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'ERASMUS DE L'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'Erasmus de l'emploi ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

**M. Crucke** (MR). - Madame la Ministre, Enrico Letta qui est devenu directeur de l'École des affaires

internationales de Sciences Po à Paris, après avoir été Premier ministre italien – c'est assez proche sur le plan philosophique – ne dit pas que des stupidités, loin de là. Très récemment, dans un interview qu'il a fait sur l'emploi, ce qui m'intéressait, c'est qu'il mettait en parallèle cette nécessité d'information pour obtenir l'emploi, mais aussi la nécessité de connaître ou de parfaire ses connaissances linguistiques en termes d'emploi.

Je le cite, pour ne pas détériorer son propos : « Le travail des jeunes est la question centrale de nos démocraties. Il est intolérable que le taux de chômage des jeunes frôle, dans certains pays de l'Union, les 40 % ou 50 %. Il faudrait une réponse européenne à ce fléau, une cure de choc, un projet Erasmus d'apprentissage, c'est-à-dire l'octroi de bourses pour aller travailler dans un autre pays de l'Union. Cette initiative aiderait ces jeunes à sortir des limbes de l'inaction initiale et leur offrirait un horizon mental plus vaste ».

Il faut une formation. Si l'on n'a pas de formation, c'est difficile de trouver un boulot. C'est parfois le hasard et le hasard peut faire bien les choses, mais reconnaissons que c'est marginal. Quand on a une formation, il faut un deuxième diplôme qui s'appelle la connaissance des langues. Quand on a la formation, la connaissance et que l'on va exercer cela à l'étranger, on a en plus une ouverture d'esprit qui permet de rester européen, de garder ses valeurs européennes, de les vendre et pas de se dire qu'il faut quitter l'Europe. C'est grosso modo ce qu'il dit. Les libéraux que nous sommes ici auraient pu dire la même chose.

Ce qui m'intéresse, ce n'est pas que l'on philosophe sur la chose, c'est : comment adaptons-nous cela à la sauce wallonne, dans notre Région, avec les compétences qui sont les nôtres ? Je sais très bien que l'on n'a pas toutes les compétences. L'apprentissage des langues, il faut le faire en amont, c'est la scolarité, l'école. On n'a pas encore régionalisé l'enseignement, mais cela ne saurait tarder. Je pense bien que l'on va y arriver un jour, plus rapidement que ce que certains pensent, mais pour le moment, ce n'est pas le cas ; les institutions sont ce qu'elles sont.

Comment faites-vous le grand écart entre les deux ? Cet apprentissage des langues, ce qui n'a pas été fait en amont, on le fait en aval, comment peut-on aider à cela ? Quelles sont les formules mises sur pied ou celles qui devraient être mises sur pied ? Je voulais faire le point avec vous sur ce dossier que l'on peut appeler Erasmus du travail.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, en Wallonie, le plan Marshall 4.0 se donne comme principal axe d'actions, en matière de soutien à la mobilité et d'apprentissage des

langues, de poursuivre, mais surtout d'optimiser encore les dispositifs qui existent, que vous connaissez, on en a déjà parlé ensemble : Wallangues, les chèques formations Langues, ce sont aussi les bourses d'immersion linguistique à l'étranger, en particulier celles qui associent l'immersion dans les entreprises, comme les bourses BRIC et Explort, ces dernières étant organisées avec le concours de l'AWEx.

Au niveau européen, le réseau EURES, pour European Employment Services, a été créé pour faciliter cette mobilité intraeuropéenne. Il a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement et de placement tant aux travailleurs qu'aux employeurs, et aux citoyens qui sont désireux de tirer profit du principe de la libre circulation des personnes en Europe. Il s'appuie sur un réseau de conseillers spécialisés qui sont formés sur les questions de mobilité des travailleurs.

Le FOREm en fait partie, depuis sa création, depuis la création du réseau en 1994. Il emploie cinq conseillers EURES, chargés de mettre en place des actions et des services de soutien aux employeurs étrangers qui voudraient venir recruter et aux demandeurs d'emploi qui sont désireux de travailler à l'étranger. Ces conseillers proposent :

- des séances d'information pour expliquer les différentes possibilités offertes de vivre une expérience professionnelle à l'étranger, mais aussi de connaître les conditions de vie et de travail à l'étranger ;
- des entretiens individuels pour aider à la réalisation d'un projet plus personnel, individualisé, plus concret en termes de départ à l'étranger, que ce soit un stage, une formation ou carrément la recherche d'un job, en ce compris les démarches en matière de sécurité sociale, de fiscalité, de logement, et cetera ;
- des mises en relation avec des employeurs qui recrutent à l'étranger. Les conseillers interviennent dans les universités et les hautes écoles pour informer les jeunes diplômés sur les possibilités d'acquérir une expérience dans un autre pays. On sait qu'aujourd'hui cette mentalité, fort heureusement, se développe assez bien chez les jeunes générations de voir du paysage et c'est une bonne chose.

Enfin, l'ensemble des offres diffusées sur le site du FOREm sont visibles sur la plateforme EURES – visibles en Wallonie – et les conseillers EURES du FOREm réalisent, deux fois par an, la mise à jour des informations sur le marché de l'emploi et sur les conditions de vie et de travail en Belgique.

En 2015, l'équipe de conseil en mobilité internationale du FOREm a rencontré, en termes de chiffres, 1 838 chercheurs d'emploi en entretiens individuels. Ils ont animé des séances d'information collectives auxquelles 758 personnes intéressées par une

expérience à l'étranger ont participé. Dans le cadre d'événements de recrutement, les conseillers en mobilité internationale ont géré activement les offres d'emploi de 17 entreprises implantées à l'étranger.

En 2012, la Commission a entamé une grande réforme du réseau en adoptant la décision 2012/733/UE qui sert de base au nouveau règlement, entré en vigueur en avril 2016. Les objectifs visent à élargir le réseau EURES, en respectant des critères de qualité élevée et une transparence totale dans l'échange d'offres d'emploi. Il s'agit aussi d'intégrer les services EURES dans un éventail de services plus large pour assurer encore la mise en réseau, au plan européen, d'un personnel qualifié, bien formé et doté d'outils communs.

Dès la mise en œuvre de la décision européenne de 2012, le FOREm a aussi organisé des activités de soutien à la mobilité dans un souci d'ancrage territorial et régional plus important encore et pour garantir une couverture géographique de la Wallonie qui soit la plus optimale possible.

Parallèlement à la réforme d'EURES, l'Europe réfléchit constamment aux instruments susceptibles de favoriser la mobilité intraeuropéenne des citoyens. L'initiative « Your first EURES job » va tout à fait dans ce sens. L'objectif est d'aider les jeunes de moins de 35 ans à trouver un emploi ou un stage dans un autre pays de l'Union européenne. L'initiative est financée dans le cadre du programme européen EaSI, pour Employment and Social Innovation. Il s'agit d'activer une aide financière pour la couverture de déplacements pour un entretien d'embauche, l'intervention dans les frais de logement ou peut-être d'emménagement à l'étranger, ou encore la prise en charge de cours de langue. Les jeunes demandeurs d'emploi wallons peuvent bénéficier de la mesure en s'adressant aux conseillers du FOREm, qui vont faciliter la mise en relation avec les pays porteurs de projets.

Par ailleurs, en matière d'éducation et de formation professionnelle, le nouveau programme européen Erasmus + permet à des apprenants, qu'ils soient élèves, étudiants ou stagiaires, pendant une durée de deux semaines à 12 mois, ainsi qu'à des enseignants et formateurs, pendant une durée de deux jours à deux mois, d'effectuer un stage dans une école ou dans un centre de formation à l'étranger, afin notamment d'améliorer leurs compétences, en lien avec leur projet d'étude ou leur profil professionnel. En ce qui concerne l'échange de formateurs, le FOREm a récemment accueilli des formateurs étrangers dans certains secteurs, notamment de la peinture industrielle et du soudage, et l'IFAPME a participé à des échanges de candidats chefs d'entreprise.

Enfin, au niveau transfrontalier, à l'occasion de la présidence wallonne de la Grande Région par mon collègue, M. le Ministre Collin, avec mes collègues en charge de la formation professionnelle en Allemagne et

au Grand-Duché de Luxembourg, nous avons entrepris de mettre en œuvre l'accord-cadre grand-régional de coopération en matière de formation professionnelle, qui permettra de développer des actions-pilotes d'échange de stagiaires de la formation professionnelle et d'apprentis – on parle ici de l'alternance – et la mise sur pied de formations transfrontalières, notamment dans les métiers d'avenir et les secteurs prioritaires ciblés notamment dans le cadre du plan Marshall 4.0, en partenariat avec nos centres de compétence et nos centres de l'IFAPME.

Voilà le programme. Il y a énormément de choses qui sont faites, mais trop peu connues. Je vous remercie de mettre en exergue ces différentes actions.

**Mme la Présidente.** - La parole est M. Crucke.

**M. Crucke (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour la réponse extrêmement fouillée, complète.

Comme vous le précisez in fine, il n'y a pas mal d'opportunités qui existent sur le terrain, dont certaines que j'ignorais, je vous l'avoue. Sur l'existence de ces conseillers EURES, j'étais totalement ignorant. C'est plutôt une bonne chose, non pas que je sois ignorant, mais que cela existe, que cela fonctionne et qu'ils puissent, en plus, si j'ai bien compris, faire preuve de mobilité, puisqu'ils circulent au sein des différents coins de la région. C'est une bonne initiative.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES PROJETS DE PROMOTION DES MÉTIERS TECHNIQUES ET L'ACCROCHAGE DES JEUNES PAR LE BIAIS DU FONDS SOCIAL POUR L'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les projets de promotion des métiers techniques et l'accrochage des jeunes par le biais du Fonds social pour l'emploi ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans (Ecolo).** - Madame la Ministre, des projets de formation beaucoup plus locaux que ceux évoqués par M. Crucke précédemment, je voulais évoquer les projets du programme FSE de promotion des métiers techniques avec une action spécifique d'accrochage des jeunes, via les métiers techniques et technologiques qui s'articulent autour de quatre axes :

- entreprise et créativité ;
- connaissance et compétences ;
- société inclusive et emploi ;
- intégration durable des jeunes au travail.

C'est sur ce dernier axe que j'aurais voulu vous entendre, puisqu'il me revient que 11 projets ont été approuvés, sous la houlette du FOREm. Combien de projets ont-ils été déposés ? Quels étaient les critères et comment la sélection s'est-elle opérée ?

Existe-t-il une définition précise des profils des jeunes visés ? Combien sont-ils au total et par bassin emploi formation ?

Toutes ces questions pour comprendre que si l'intégration durable au marché du travail est un objectif essentiel, tous les projets devraient en effet avoir cet objectif ultime. Dans le même temps, le soutien aux jeunes et le développement de leur potentiel sous tous ses aspects sont aussi importants pour leur assurer une intégration dans un marché du travail extrêmement mouvant. Qu'en pensez-vous ? Comment articuler apprentissage technique, formation aux métiers techniques et formation générale ?

Par ailleurs, la participation des jeunes femmes, davantage touchées par le chômage, est-elle encouragée dans le cadre de ces appels à projets du Fonds social pour l'emploi ? Si oui, de quelle manière et avec quels effets réels ?

L'insertion durable dans l'emploi nécessite soit le développement d'activités indépendantes, soit la possibilité d'emploi dans des entreprises du secteur. Comment ces deux démarches sont-elles envisagées ? Quelle est la proportion attendue de jeunes formés et de ceux insérés durablement dans l'emploi ?

Enfin, y a-t-il des interactions entre ces différents projets, afin de tirer parti réciproquement des expériences et des résultats obtenus par chacun de ces projets ? Dans l'affirmative, de quelle manière ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, lors de sa séance du 17 septembre 2015, le Gouvernement wallon a validé les projets retenus dans le cadre du plan d'action porté par le FOREm, relatif à la promotion des métiers techniques : actions innovantes d'accrochage des jeunes via les métiers techniques et technologiques. Ce plan d'action s'inscrit dans la mesure Initiatives pour l'emploi des jeunes, l'IEJ de l'Union européenne qui cible les jeunes de moins de 25 ans qui ne sont ni inscrits dans l'enseignement, ni en formation, qui n'ont pas d'emploi, ce que l'on appelle les NEETS, acronyme de Not in Education, Employment or Training.

Dans le cadre du plan d'action, 20 projets ont été introduits pour une demande de financement de 2 286 544 euros exactement. Le budget FSE « Initiative emploi jeunes » disponible était de 1,5 million d'euros. Onze projets ont finalement été retenus après analyse de leur pertinence.

L'objectif poursuivi est d'augmenter, de manière significative, les entrées en formation dans les filières techniques et technologiques, quel que soit le type d'enseignement, et de répondre, ainsi, aux difficultés que rencontrent les entreprises en demande de main-d'œuvre qualifiée dans ces domaines. Les métiers d'avenir, potentiellement créateurs d'emplois, sont aussi des pistes privilégiées.

Les critères d'évaluation et de réalisation de ces projets pilotes sont :

- la mise à l'emploi ;
- l'inscription dans un cycle d'enseignement ;
- l'inscription dans une formation ;
- un rapport d'évaluation de l'expérimentation du point de vue tant quantitatif que qualitatif pour l'impact sur la transition du public cible vers l'emploi, la formation ou l'enseignement.

Les projets ont été analysés par un comité de sélection composé de représentants de l'agence FSE, de la commission des opérateurs, de l'IFAPME, du FOREm et du secteur de la jeunesse. Ce travail d'analyse et de sélection s'est fait dans le respect du cadre fixé par le plan d'action et le programme opérationnel FSE, mais aussi par le guide administratif et financier FSE qui est rédigé à destination des opérateurs.

L'objectif de la mesure « Initiative emploi jeunes » est essentiellement de mobiliser les jeunes et de leur ouvrir des perspectives externes d'avenir, en leur donnant l'opportunité de peaufiner leur parcours scolaire par une formation professionnelle concrète : le retour à l'école pour finaliser un parcours entamé qui aurait été abandonné ; la reprise d'une formation ; la conclusion d'un stage de qualité ; ou, idéalement, l'obtention d'un emploi durable.

Selon le type de formation mis en place, les opérateurs visent la remobilisation, l'insertion dans un parcours de formation en alternance ou carrément l'insertion dans l'emploi. Au total, 593 jeunes des Provinces de Liège et de Hainaut – souvenez-vous, ce sont les zones éligibles – sont visés par ces formations dont 34 % du public est féminin, ce qui démontre l'investissement des opérateurs retenus pour faire bouger les lignes en termes de représentation genrée.

Pour rappel, le FOREm est l'initiateur de cet appel à projets spécifique. Il n'en est pas du tout le bénéficiaire. Les projets et opérateurs retenus sont intégrés au portefeuille de projets Initiative emploi jeune. La dynamique a pour objectif de créer des synergies entre les projets d'une même thématique pour tenter d'en démultiplier les effets par le partage de bonnes pratiques entre les acteurs et éventuellement faciliter une réorientation ou un travail collaboratif au bénéfice du jeune.

Le principe de l'égalité qui vous tient à cœur entre les hommes et les femmes est transversal aux projets

FSE. Il n'y a pas d'action spécifique orientée sur les femmes dans les métiers techniques. L'ensemble des opérateurs sont, néanmoins, conscients que les candidates aux formations peuvent aussi devenir des portes-drapeaux de cette déségrégation des orientations professionnelles dans ces secteurs pourvoyeurs d'emplois où trop fréquemment elles se trouvent sous-représentées.

Les projets retenus ici s'intègrent dans une liste de 70 projets validés dans le cadre du quatrième axe du FSE. Ils visent l'augmentation des compétences et l'amélioration des niveaux d'éducation et de formation des jeunes afin de faciliter le développement d'une croissance inclusive, en s'attaquant à l'un des plus importants facteurs de risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, pour vos précisions et vos explications sur l'objectif et les effets attendus de ce programme. Je pense important que puisse se concrétiser la recherche d'effet de synergie que vous avez évoquée, mais que je ne vois pas encore apparaître de manière claire dans ce programme. Il s'agit surtout de mobiliser et de ramener des transitions vers l'emploi, ce que je n'avais pas perçu de manière aussi claire dans la définition des projets.

Concernant la représentation féminine, il serait intéressant – même si tous les acteurs en sont conscients – que l'on essaye de tendre vers la parité pour aboutir réellement à un effet porte-drapeau comme vous l'avez évoqué.

#### **QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES RÉSULTATS INTERPELLANTS D'UNE ENQUÊTE SUR LE MORAL DES AGENTS DU FOREM »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les résultats interpellants d'une enquête sur le moral des agents du FOREm ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, la délégation CSC du FOREm présente une enquête relative aux effets psychosociaux du changement. Il s'agit, en substance, de sonder le moral des troupes au moment où les changements se succèdent et se chevauchent au sein de l'office : nouvelles missions, transfert de nouveaux agents, réorganisation des services, réorganisation territoriale, Cités des Métiers, et

cetera. L'enquête semble avoir été menée avec rigueur scientifique, par un agent rompu au traitement des statistiques.

Ses résultats sont interpellants. Si l'immense majorité des répondants ont été touchés par des changements organisationnels, près de la moitié disent ne pas en avoir compris le sens ou l'intérêt. Une très grande majorité juge que les changements intervenus n'ont pas apporté d'amélioration aux produits et services. Quarante-sept pour cent disent même que c'est pire, et 10 % disent que c'est bien pire.

Neuf répondants sur 10 estiment que la qualité morale de la communication ne s'est pas améliorée voire qu'elle a perdu en franchise et en honnêteté. C'est encore à près de 90 % que les répondants constatent que le moral du personnel est en déclin. Stress, déception et frustration forment le podium des émotions dominantes.

Forcément, l'échantillon est limité : la CSC ne pouvait sonder que ses affiliés...

Ne pensez-vous pas qu'il conviendrait de mener une telle enquête sur l'ensemble du personnel du FOREm, à l'initiative de sa direction des ressources humaines ? La législation sur la protection du travail le prévoit. Lorsque le personnel d'une entreprise est confronté à des risques psychosociaux particuliers, notamment liés au changement – donc on peut prendre en exemple les enquêtes SAMBA concernant les agents du SPW et la mise sur pied d'une plateforme bien-être par M. le Ministre Lacroix.

Le taux record d'absentéisme doit être perçu comme un signe de détresse. Je rappelle aussi que ma démarche n'est absolument pas de décrédibiliser le service public ou le FOREm. C'est un souci constructif et humain et de voir finalement si les conditions de travail sont propices pour ces agents qui ont des missions difficiles.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, vu la nature de ses missions, le FOREm doit s'adapter en permanence aux évolutions de son environnement socioéconomique, du marché de l'emploi et de la formation et des politiques afférentes.

Comme vous le soulignez, ces derniers mois, la réalité a été amplifiée par le transfert de compétences résultant de la sixième réforme de l'État et par la réorganisation territoriale prévue dans le contrat de gestion du FOREm, mais aussi par les mesures prises par le Gouvernement, par exemple dans le cadre du plan Marshall 4.0 ou dans le cadre d'un dossier sur la garantie Jeunesse.

Tout changement entraîne inévitablement, au sein de toute organisation, des périodes de doute et d'incertitude

et souvent, des phénomènes de résistance chez ceux qui les vivent.

Le FOREm n'échappe pas à cette règle et a mis en place d'emblée un plan de gestion du changement, articulé sur un plan de communication interne important. Ce sont ces difficultés à intégrer et accepter les changements que révèle l'enquête menée par la CSC.

Convenons cependant qu'il faut relativiser à la fois l'ampleur du phénomène et la fiabilité statistique des conclusions de l'enquête menée par l'organisation syndicale.

En effet, l'enquête ne repose pas sur une démarche portée par une institution patentée et ne se fonde sur aucune méthodologie reconnue.

Ensuite, le nombre de répondants représente moins de 5 % du personnel du FOREm.

Il est aussi impossible de dire si les répondants sont représentatifs de l'ensemble des services et des zones géographiques du FOREm, puisque – à notre connaissance – ces paramètres ne sont pas pris en compte dans l'enquête.

Par exemple, il se pourrait que la centaine de collaborateurs – sur les 5 000 que compte le FOREm – qui disent ne pas avoir compris le sens et l'intérêt des changements intervenus soient concentrés sur quelques départements ou quelques zones géographiques.

Enfin, et surtout : la notion de changement organisationnel n'est pas décrite dans le questionnaire. Il est impossible de dire à quoi se réfèrent les répondants. Par exemple, en ce qui concerne les items d'amélioration des produits et services, de quoi parle-t-on ? De quel produit ? De quel service ? D'une absence d'amélioration des services suite au transfert du contrôle de la disponibilité des chômeurs ? Ou suite à l'installation d'une direction unique employeurs ? Ou encore dans le cadre de l'expérience Service clientèle unique ? De la formation alternée des demandeurs d'emploi ? On pourrait encore ajouter énormément de changements qui sont intervenus.

Les résultats de cette enquête sont difficilement exploitables puisque cette dernière ne permet pas d'objectiver la représentativité des répondants, ni d'identifier quels changements engendrent quelles difficultés et pour quels collaborateurs.

L'enquête réalisée par la CSC révèle toutefois la malaise – parfois important – de certains membres du personnel du FOREm que celui-ci n'entend certainement pas nier. Il va de soi que l'office applique rigoureusement la législation sur la protection du travail. Une série d'actions sont ainsi d'ores et déjà menées ou planifiées pour mesurer le bien-être au travail et l'impact des changements, sur le personnel, dans le but d'en tirer des enseignements et de prendre les mesures ad hoc

pour mieux informer, faire adhérer et faire en sorte qu'un maximum de collaborateurs deviennent de vrais acteurs de ces changements organisationnels et stratégiques.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je le disais moi-même dans mon développement, l'échantillon est fortement limité.

Vous ne répondez pas spécifiquement à ma question qui le dit justement. Vous ne pensez pas qu'une enquête de manière globale sur l'ensemble du personnel du FOREm à l'initiative de la Direction des ressources humaines pourrait être intéressante pour objectiver ces différentes données ?

On peut sous-tendre que, de toute façon, il y a un travail de communication et d'information à faire auprès du personnel, parce qu'ils ne savent pas pourquoi ils changent. Même si c'est sur un petit échantillon, on peut se rendre compte qu'il y a un gros travail d'information et de communication pour que le personnel sache pourquoi il travaille et dans quelle optique il travaille.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je voudrais juste vous préciser que les éléments que je viens de vous préciser sur l'analyse de l'enquête portée par l'organisation syndicale relève d'un avis porté par le SIPP, donc de l'interne du FOREm – il connaît extrêmement bien les phénomènes – qui a aussi l'occasion de tester les échantillonnages et les questionnaires.

Il faut savoir – par rapport à votre question sur une enquête de plus grande amplitude – qu'une enquête a déjà été réalisée en 2012 par le FOREm, qui touchait 58,5 % des agents du FOREm. Ce qui est, par rapport aux 5 % de l'étude, une valeur scientifique beaucoup plus forte.

À l'époque, en 2012, 80 % des répondants se trouvaient sur une échelle de bien-être de « correct » à « épanouissant ». On n'est plus du tout sur les mêmes valeurs par rapport à l'enquête qui est menée sur une beaucoup plus petite échelle. Mais je crois qu'il faut repartir de cette enquête et le FOREm a l'intention – et avait déjà l'intention, ce n'est pas du tout l'occasion donnée par l'enquête ici – de remener cette enquête après avoir absorbé le choc du transfert des compétences. C'est à dire fin de cette année 2016.

L'expérience sera renouvelée de mener une enquête à plus large spectre sur l'ensemble du personnel du FOREm.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - En effet, vous le dites vous-même aussi, à l'époque, en 2012 : oui, il y a eu pas mal de changements puisque c'était avant la régionalisation. C'est vrai que c'est essentiel et je ne doute pas que vous reviendrez rapidement avec les résultats de cette enquête pour nous démontrer que les choses ont évolué.

#### **QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES OBSTACLES À LA FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les obstacles à la formation des demandeurs d'emploi ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Madame la Ministre, je souhaitais vous entendre sur les difficultés rencontrées par des personnes demandeuses d'emploi pour participer à des formations. Elles se sont inscrites de bonne foi, avec accord du FOREm, à des formations en OISP, mais se voient – après avoir commencé – obligées d'arrêter leur formation.

En outre, et après coup, il leur est refusé le remboursement des frais de déplacement – parfois élevés – et le paiement de l'indemnité de formation.

Il est évoqué, par exemple, le fait que la formation n'aurait pas été validée a priori, alors que l'information sur cette nécessaire validation n'a pas été communiquée clairement et formellement à la personne demandeuse d'emploi qui s'inscrit dans cette logique de formation. J'aurais voulu vous entendre sur la base légale de ce refus.

Les personnes peuvent avoir commencé la formation en toute bonne foi et sont par la suite empêchées de la poursuivre. D'autant plus quand – cela m'a été rapporté – des agents mettent en doute la participation réelle du demandeur d'emploi, notamment au vu des déplacements nécessaires, estimés trop longs.

Avez-vous connaissance de telles situations ? Comment l'expliquez-vous ? N'est-elle pas due à un défaut d'information de la part du conseiller référent ? voire à une démarche administrative non fondée juridiquement ? Ou à tout le moins d'un manque de clarté et d'informations précises – voire écrites – qui est attendue du demandeur d'emploi qui souhaite s'inscrire en formation ?

Finalement, quelle est votre analyse des différents problèmes soulevés ? Que comptez-vous mettre en place pour les résoudre ? N'est-il pas tout à fait inadéquat de stopper la formation en cours ? Cela ne devrait-il pas être interdit à partir du moment où une personne fait justement la démarche de s'inscrire et de poursuivre une formation ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les situations que vous évoquez – qui constituent des obstacles à la formation de demandeurs d'emploi qui pourtant y ont légalement accès – font référence à la difficulté pour certaines catégories de chômeurs indemnisés d'obtenir la dispense de disponibilité sur le marché de l'emploi.

Comme évoqué lors de précédentes séances, cette difficulté est liée à la réglementation « dispense » – c'est l'arrêté royal du 25 novembre 1991 – arrêté qui énonce les conditions pour obtenir une dispense, parfois en contradiction avec les règles fixées par le législateur wallon en matière d'accès à la formation, notamment en OISP ou en EFT.

Cette réglementation « dispense » est désormais régionalisée, dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Les difficultés d'accès à la formation et donc d'indemnisation des stagiaires ne concernent, certes, qu'une minorité de stagiaires – on parle de 300 à 400 stagiaires en centres d'insertion socioprofessionnelle sur les 20 000 que le secteur accueille annuellement –, mais elles doivent trouver une réponse adéquate dans l'intérêt de ces demandeurs d'emploi.

C'est pourquoi j'ai chargé le FOREm, en concertation avec les différents opérateurs du dispositif de coopération pour l'insertion tels que représentés au sein de la commission des opérateurs, d'effectuer une analyse exhaustive des incohérences pour ensuite lancer ce travail d'harmonisation des réglementations et les travaux sont encore en cours.

Voilà ce que je peux vous en dire à l'heure actuelle.

L'idée, c'est de faire un travail global, et pas au cas par cas, je l'avais déjà expliqué précédemment.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Effectivement, vous l'aviez évoqué dans la séance précédente, lors des questions formulées par un de mes collègues ici. J'entends bien qu'il y a ce problème d'analyse exhaustive des incohérences qui est recherchée. En même temps, on met en situation difficile – voire très compliquée – un certain nombre de personnes.

Je reviendrai éventuellement vers vous pour assurer que l'information passe bien. Le problème, c'est souvent l'information qui est formulée au demandeur d'emploi. On lui fait notamment l'écho d'une contradiction entre la personne qui doit l'accompagner dans la démarche et lui donner le feu vert pour son inscription et le carrefour formation emploi, par exemple, qui ne lui donne pas les mêmes informations sur la capacité qu'il a. Même l'OISP qui dit à ces personnes qu'elles peuvent commencer leur formation, et puis c'est finalement seulement après coup – notamment quand elles demandent le remboursement de leurs frais – qu'elles se rendent compte qu'elles ne sont pas dans une démarche tout à fait cohérente ou tout à fait légale.

Il y a un souci et il devrait pouvoir être trouvé des solutions pour ces 300 à 400 personnes. Je comprends bien qu'il faille une analyse exhaustive des incohérences pour résoudre le problème globalement, et en même temps, on a ici à faire face à ces situations pour des personnes bien particulières.

#### **QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET D'ORIGINE ÉTRANGÈRE PAR DES UNIVERSITAIRES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la promotion de l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère par des universitaires ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

**Mme Nicaise** (MR). - Madame la Ministre, le Gouvernement wallon a présenté récemment ses pistes en matière de lutte contre la radicalisation en Wallonie. À une question de M. Prévot, lors de la précédente commission, vous avez donné plus d'explications sur les moyens que vous alliez mettre à la politique de formation en milieu carcéral, et ce, justement, dans le cadre de cette volonté d'éviter la radicalisation en milieu carcéral.

Interrogée par la presse *La Meuse*, vous avez évoqué la promotion de l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère par d'autres actions, qui seraient supervisées par des universitaires ; et vous avez notamment évoqué le fait que vous y consacriez – je prends les termes de l'article – « un petit million d'euros » – plus exactement, 865 000 euros.

Mes questions sont les suivantes : cette action différente de celle que vous aviez évoquée en réponse à la question de M. Prévot vise principalement quel public ?

Vous parlez de supervision par des universitaires, qui sont-ils ?

De quelle manière les entreprises seront-elles associées au projet ?

De quelle manière comptez-vous également associer à cette action différente les personnes étrangères ou d'origine étrangère ?

Comptez-vous porter une attention particulière aux femmes étrangères ou d'origine étrangère tout au long de ces actions, dans une optique d'émancipation professionnelle ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, comme évoqué lors de la dernière séance de commission, l'insertion sur le marché de l'emploi reste difficile pour les populations issues de l'immigration – en particulier pour les populations musulmanes, originaires de Turquie ou du Maghreb – qui représentent un taux de chômage respectivement de 23 % ou 25,5 %, alors que ce même taux s'élève à 5,9 pour les populations d'origine belge.

C'est pourquoi j'ai proposé une mesure pour promouvoir l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère au départ des instances bassins, avec un budget supplémentaire de 865 000 euros.

Chacune des instances wallonnes se verra dotée d'un agent qui sera spécifiquement chargé de cette matière. L'enveloppe réservée pour les dépenses de personnel est de 495 000 euros ; 270 000 euros sont aussi dédiés aux dépenses de fonctionnement relatives aux actions menées.

Ces agents auront pour missions, notamment – sur la base de tout un travail en réseau – d'organiser un plan de sensibilisation des entreprises à la diversification de leurs ressources humaines, d'accompagnement et de conseil dans la gestion de cette diversité, notamment dans la gestion des signes et pratiques convictionnelles sur le lieu du travail.

Ces agents permettront d'initier aussi une dynamique axée sur des mesures concrètes et concertées avec les partenaires sociaux et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances – UNIA – qui vise à lutter contre les discriminations à l'embauche ; enfin, de susciter et promouvoir – toujours par un travail de réseau – des projets innovants en matière d'insertion sur le marché de l'emploi des publics issus de l'immigration.

Cette thématique fera l'objet d'une expertise interuniversitaire – pas d'une supervision, comme certains l'auraient écrit – pour animer, superviser, coordonner un travail porté par l'ensemble des instances :

100 000 euros sont réservés dans le budget pour cette mesure et recourir à l'expertise.

Cette expertise fera l'objet d'un appel d'offres lancé par le FOREm dans le respect des règles en matière de marchés publics. Le cahier des charges précisera notamment les missions de l'expert et sera défini en concertation avec les instances.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise** (MR). - Un exemple de plus qui montre que l'on ne peut pas se fier à la presse et que l'agence Belga n'est certainement pas une référence.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ceci dit, votre source, ici, n'était pas Belga – si je peux me permettre.

#### **QUESTION ORALE DE MME NICAISE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE PARCOURS D'INTÉGRATION EN WALLONIE COMME VECTEUR D'ÉMANCIPATION POUR LES FEMMES ARABO-MUSULMANES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nicaise à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le parcours d'intégration en Wallonie comme vecteur d'émancipation pour les femmes arabo-musulmanes ».

La parole est à Mme Nicaise pour poser sa question.

**Mme Nicaise** (MR). - Madame la Ministre, le texte qui a été voté à l'unanimité sur le parcours d'intégration obligatoire prévoit la mise en place d'un cours de citoyenneté et de français, ainsi qu'un module d'insertion socioprofessionnelle, en plus du bilan d'accueil déjà obligatoire.

Il semblerait qu'une évaluation soit programmée dans les prochains mois afin de visualiser l'impact de ce parcours d'intégration sur l'intégration de l'ensemble des primo-arrivants.

Ma question est la suivante : une attention sera-t-elle portée plus particulièrement à l'accessibilité au module d'intégration professionnelle pour les femmes – surtout arabo-musulmanes – trop souvent confinées dans l'isolement social, et ce, justement, dans l'optique d'une émancipation professionnelle ?

Si évaluation il y a, de quelle manière comptez-vous évaluer la portée pour ce public cible en particulier ? À l'aide de contrôles ? Si oui, par qui seront-ils effectués ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Député, le texte voté le 12 avril dernier par le Parlement relatif au parcours d'intégration – avec les quatre étapes rendues obligatoires pour les primo-arrivants – relève des compétences de mon collègue en charge de l'Action sociale. Je lui laisse le soin de s'exprimer sur l'impact éventuel de l'obligation sur l'émancipation des femmes arabo-musulmanes.

Pour le reste, le dispositif que j'ai présenté devant cette même assemblée lors de la séance du 16 mars dernier concernait le trajet vers l'emploi, qui est complémentaire au service de base prévu dans le parcours d'intégration et qui vise à renforcer les dispositifs d'insertion socioprofessionnelle, notamment via les services du FOREm, en vue d'absorber les flux supplémentaires de ce public.

Chaque demandeur d'emploi – primo-arrivant ou non – a accès à toute l'offre des services du FOREm et à ses partenaires. Ces services d'insertion socioprofessionnelle ne pas plus obligatoires pour les primo-arrivants que pour les autres demandeurs d'emploi. Néanmoins, comme pour les autres politiques menées, elle fera l'objet d'une évaluation continue afin d'optimiser, si nécessaire, l'offre de services.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise** (MR). - C'est bien en ce qui concerne le trajet vers l'emploi que ma question visait l'intégration des femmes, puisque dans ma question je parlais d'émancipation professionnelle. Vous n'ignorez pas que nous regrettons que ce parcours ne soit pas obligatoire.

**Mme Tillieux**, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Je ne le dis pas dans la réponse précédente, mais je voudrais spécifier que les opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle sont assez naturellement concernés et impliqués dans toute cette question d'émancipation des femmes d'origines nord-magrébines. Je ne le disais pas parce que cela me semblait aller de soi, mais je pense que pour le compte-rendu parlementaire il vaut mieux le préciser.

**QUESTION ORALE DE  
MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX,  
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION, SUR « LA PROGRESSION DU  
TAUX D'EMPLOI DES PERSONNES DE PLUS DE  
55 ANS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la progression du taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano** (PS). - Madame la Ministre, la presse relatait récemment que le taux d'emploi des plus de 55 ans, à savoir 55-64 ans, n'a eu de cesse de progresser ces dernières années et a poursuivi cette tendance en 2015, principalement chez les femmes, pour atteindre un pourcentage de 44 % – c'est ce qui ressort du moins d'une enquête sur les forces de travail réalisées par le SPF Économie.

Il s'agit d'une amélioration de 1,3 % par rapport à l'année 2014. Le taux d'emploi des 55-64 ans s'élevait ainsi en 2015 à 48,9 % pour les hommes, + 0,4 %, et s'élevait à 39,3 % chez les femmes, + 0,3 %.

L'année dernière, le taux d'activité en Belgique s'élevait à 67,6 %, ce qui est stable par rapport à 2014 et ce qui signifie, selon le SPF économie, que sur 100 personnes âgées de 55 à 64 ans, près de 68 personnes étaient actives sur le marché du travail en tant que personnes occupées, selon les définitions internationales du travail.

Le taux de chômage – selon les définitions internationales du travail – s'élevait à 8,6 %, soit un statu quo par rapport à l'année 2014. L'écart entre les deux sexes s'est quelque peu amplifié : au sein de la population active, on compte actuellement 9,2 % d'hommes au chômage contre 7,8 % de dames.

L'enquête sur les forces de travail met par ailleurs en lumière le fait que quasiment deux fois plus d'hommes – 456 256 précisément – que de femmes – 234 636 – sont occupés sous statut d'indépendant.

Outre un total de plus de 690 000 indépendants, le pays compte environ 3,86 millions de personnes travaillant sous le statut salarié.

Enfin, c'est le secteur des services qui occupe le plus grand nombre de personnes en Belgique, à savoir 1,9 million – soit 42,3 % de la population active – devant le secteur quaternaire et le secteur non marchand – 30,4 % – le secteur secondaire à savoir l'industrie – 21 % – et le secteur primaire – agriculture, sylviculture, pêche et activités minières : 1,3 %.

Plus de la moitié des femmes occupées travaille dans le secteur non marchand et 40 % d'entre elles dans le secteur tertiaire, souligne finalement cette enquête.

Madame la Ministre, ces chiffres sont assez positifs. J'aurai cependant souhaité savoir ce qu'il en était concrètement des chiffres pour notre Wallonie, ces chiffres ayant trait à l'ensemble de la Belgique.

Qu'en est-il du taux de travail des plus de 55 ans chez nous ? Comment ce taux est-il réparti concrètement et quels sont les secteurs qui sont

davantage concernés ? Je vous remercie d'avance pour ces réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, les données des enquêtes sur les forces de travail sont disponibles sur le site du SPF Économie via l'outil « be.stat » et sont déclinables par année depuis 1999 jusqu'à l'année dernière, 2015, par région de résidence, par genre, par niveau d'études et aussi par catégorie d'âge.

Dans le cadre de la stratégie Europe 20-20, la Belgique s'est fixée pour objectif d'atteindre d'ici l'année 2020 un taux d'emploi de 50 % chez les personnes de 55 à 64 ans. Bénéficiant des mesures prises pour le maintien de l'emploi des personnes âgées, le taux d'emploi de ces personnes n'a cessé de croître passant de 24,3 % en 1999 à 40,8 % en 2015 en Wallonie. Les taux pour la Belgique sont plus ou moins proches 24,6 % en 99 pour la Belgique à 44 % en 2015.

Décliné en fonction du genre, le taux d'emploi chez les 55-64 ans s'élève en Wallonie à 35,8 % chez les femmes contre 46,2 % chez les hommes. Entre 1999 et 2015, il a ainsi progressé de 19,6 points de pourcentage chez les femmes contre 13,1 points de pourcentage chez les hommes.

En ce qui concerne le niveau de qualification, le taux d'emploi observé en Wallonie pour ce public se situe à hauteur de 25,2 % chez les personnes qui disposent d'un faible niveau d'éducation, de 43,5 % chez les personnes avec un niveau d'éducation moyen et de 61,2 % avec un niveau d'éducation élevé.

Enfin, parmi les secteurs qui emploient plus de 10 000 salariés, qui résident en Wallonie, l'administration publique regroupe la plus grande part de travailleurs âgés : deux sur dix sont âgés de plus de 55 ans et plus, soit 15 400 personnes.

À l'opposé, c'est au sein du secteur de l'HORECA que la part de personnes âgées est la plus faible, c'est-à-dire 8,8 % – environ 2 350 personnes. En termes d'évolution, c'est au niveau du transport et de l'entreposage que la progression est la plus marquée : 19,3 % des salariés wallons ont 55 ans et plus alors qu'ils étaient encore 11 % en 2006.

Viennent ensuite les secteurs de la santé et de l'action sociale – 15,4 % en 2015 contre 8,2 % en 2006 – et de l'administration publique – 20,3 % en 2015 contre 14,4 % en 2006.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos chiffres qui sont, dans

l'ensemble, encourageants quel que soit le secteur que vous avez évoqué. J'espère que le taux d'emploi qui est de 50 % sera bien atteint en 2020 et je reviendrai vers vous l'année prochaine.

**QUESTION ORALE DE  
MME GONZALEZ MOYANO À MME TILLIEUX,  
MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION, SUR « LES DISCRIMINATIONS À  
L'EMBAUCHE »**

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « LES  
DISCRIMINATIONS ENVERS LES FEMMES  
DANS LE MONDE DU TRAVAIL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Gonzalez Moyano, sur « les discriminations à l'embauche » ;
- de M. Prévot, sur « les discriminations envers les femmes dans le monde du travail ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Madame la Ministre, c'est un sujet récurrent et pourtant agir pour la lutte contre les discriminations à l'embauche reste cependant une nécessité absolue. Chez nos voisins français, si la discrimination à l'embauche tend à s'estomper, elle reste malgré tout une réalité. Le rapport annuel 2015 de la défense des droits vient de dévoiler que 54,3 % des dossiers de réclamations saisis dans le domaine de la lutte contre les discriminations concernent l'emploi : discrimination à l'embauche, inégalité professionnelle. À ces faits, en France, de nombreuses actions sont conduites pour lutter contre ces discriminations à l'embauche dans l'entreprise et pour intervenir sur tous les leviers, mais aussi pour faire évoluer les mentalités sur la discrimination à l'embauche.

À cet effet, le 19 avril dernier, une campagne de sensibilisation a été menée afin de lutter contre les stéréotypes et les discriminations à l'embauche. Une étude pour objectiver le coût des discriminations a été commandée à France Stratégie et sera publiée prochainement, à savoir en juin. Elle devrait mettre en lumière l'impact économique des discriminations à l'échelle de la société, mais aussi à l'échelle d'entreprises qui se privent parfois de talents et donc de performances économiques.

Une opération de *testing* à grande échelle a débuté auprès d'entreprises de plus de 1 000 salariés, testée sur

des offres d'emploi relevant de métiers et de secteurs variés.

La méthode de *testing* consiste en l'envoi de deux candidatures similaires en tous points, sauf un critère relevant de l'un des 20 motifs de discrimination. La synthèse des résultats fera l'objet d'une publication et chaque entreprise testée sera tenue de tirer le bilan de ces résultats et de mettre en place, le cas échéant, des mesures correctives rapides et efficaces.

Par ailleurs, le Gouvernement français promeut auprès de toutes les entreprises le recours à l'*autotesting*, comme le font certaines grandes entreprises ayant choisi de vérifier leurs propres pratiques d'embauche par ce biais.

En outre, l'État français reconnaît et valorise, par exemple, l'engagement des employeurs qui mettent en place des mesures contraignantes pour prévenir les discriminations, notamment à travers la remise du label « Diversité », qui encourage l'amélioration continue de la gestion des ressources humaines.

Madame la Ministre, à l'instar de la France, une campagne de sensibilisation allant dans ce sens et à plus grande échelle pourrait-elle être envisagée chez nous ? Qu'en est-il actuellement des discriminations à l'embauche en Wallonie ?

Le défenseur des droits des victimes de discrimination à l'embauche a également lancé une plateforme en ligne pour recueillir les témoignages des candidats de moins de 35 ans discriminés dans leur recherche d'emploi à cause de leur origine.

Pourriez-vous envisager de créer pareille plateforme en Wallonie pour les personnes victimes de discrimination à l'emploi ?

Quel est votre point de vue sur le sujet ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

**M. Prévot (PS).** - Madame la Ministre, au niveau des services, on a vu discrimination dans les deux questions, la mienne porte en tout cas – c'est une volonté – vue à travers le prisme égalitaire.

On apprenait récemment que le nombre de signalements, de plaintes, adressé à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes avait augmenté de 26,5 % en 2015 par rapport à l'année précédente. La sphère du travail est celle qui concentre le plus de plaintes et de signalements majoritairement introduits par des femmes.

C'est une situation préoccupante ; j'ai déjà pu venir ici au sein de cette commission par rapport à cette double peine régulièrement ressentie par les femmes.

Alors que nous défendons, notamment ici au niveau du Gouvernement fédéral, l'égalité entre les femmes et les hommes, alors que le Gouvernement wallon tente, notamment avec son décret Genres, de changer les habitudes, les mentalités et les stéréotypes, malheureusement encore bien ancrés, ces chiffres nous rappellent que la situation pour bien des femmes reste très compliquée, voire problématique.

Madame la Ministre, la plupart des signalements concernaient le contexte professionnel, plus de 18 % par rapport aux chiffres de 2014. Comme les années précédentes, la grossesse est à l'origine de quatre cas sur dix au niveau de ces signalements.

Possédez-vous des informations concernant le nombre de licenciements pour cause de grossesse en Wallonie ? Pouvez-vous nous indiquer l'évolution de ces dernières années ?

Plus largement, pouvez-vous nous dire si nous avons une vision claire des discriminations dont sont victimes les Wallonnes dans le monde du travail ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame et Monsieur les députés, les discriminations à l'embauche dénoncées outre frontière, chez nos voisins français, restent pourtant aussi un phénomène préoccupant chez nous. Toutes les analyses et les études réalisées par Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes le démontrent.

En termes de récolte de témoignages, Unia et l'Institut proposent notamment aux personnes victimes de discrimination de se signaler via leur site respectif, et cela, depuis de nombreuses années déjà. Grâce à ces signalements, une aide peut être proposée pour trouver une solution à la situation rencontrée, que ce soit simplement une médiation ou un appui pour une solution extrajudiciaire ou judiciaire, quand cela s'avère nécessaire.

Dans les prochains mois, des antennes plus locales d'Unia, coordonnées par des relais et déployées dans quatre sous-régions en Wallonie, permettront de mieux objectiver les actions à mener au plan régional. Elles pourront ainsi renforcer la vigilance déjà présente et apporter des réponses concrètes aux situations vécues, en y associant les acteurs locaux.

En matière de formations, plusieurs actions positives sont déjà mises en place.

Au niveau d'Unia, une formation e-DIV est l'outil accessible en ligne et vise, par des exemples tout à fait précis, à répondre à toute question relative à la lutte contre les discriminations, notamment lors d'un recrutement.

En ce qui concerne le FOREm, des formations portant sur la gestion de la diversité et la lutte contre les discriminations, en ce compris la prévention de ces discriminations, sont très régulièrement proposées aux agents, en particulier aux agents en contact direct avec les publics.

En outre, tous les conseillers en lien avec les entreprises se verront proposer, le premier semestre de cette année, une formation « Égalité et Diversité », qui porte notamment sur les réponses adéquates en matière de gestion de la diversité des ressources humaines à diffuser aux entreprises lorsqu'elles souhaitent recruter.

Le FOREm attire aussi l'attention des entreprises sur les éléments discriminants, au sens légal du terme, pour les aider à optimiser leur communication dans les procédures de recrutement.

Dans le cadre de la gestion des offres d'emploi par le FOREm, les offres diffusées sur ses canaux font l'objet de contrôles de qualité, à la fois quant au respect des obligations légales des employeurs en termes de discrimination, ou que ce soit en termes directs ou indirects.

Les demandeurs d'emploi qui contactent les entreprises suite à une offre diffusée par un des canaux du FOREm ont en outre la faculté de saisir les services du FOREm pour mentionner les éventuels abus dont ils feraient l'objet.

Par ailleurs, mon département soutient également le consortium diversité qui réunit le DISCRI, le CRIPEL, l'égide de HEC, École de gestion de l'ULg, le FOREm, la CSC, lorsqu'elle ne réalise pas des enquêtes au sein du FOREm, et la FGTB.

Lors de la dernière réunion de ce consortium...

*(Réactions dans l'assemblée)*

Cela me permet de voir s'ils sont attentifs.

Lors de la dernière réunion de ce consortium actif en matière d'information, de sensibilisation, de formation et de réalisation d'outils – réunion qui s'est tenue à mon cabinet le 16 mars dernier – au-delà de l'évaluation des actions menées en 2015, les perspectives pour 2016-2017 ont été définies.

Dans ce cadre, une dynamique nouvelle sera impulsée pour renforcer les échanges de bonnes pratiques et les synergies entre les membres du consortium. Les différents acteurs ont été chargés de remettre une proposition de plan d'action pour l'été, ce qui permettrait de renforcer encore la prévention des discriminations à l'embauche et les mesures qui permettent de lutter contre celles-ci, en poursuivant la dynamique de sensibilisation à la gestion de la diversité des ressources humaines, comme source de croissance, dans les entreprises et les organisations. Le futur plan

d'action sera arrêté en fonction de la pertinence et de la faisabilité des actions proposées, au regard des besoins tout à fait objectifs.

Quant aux discriminations basées sur le sexe et les critères apparentés, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes rapporte que sept situations de discrimination sur 15 concernaient les relations de travail et deux sur 15 la formation professionnelle. Sur ces 15 dossiers, quatre ont été introduits par des femmes, six par des hommes, une par une personne transgenre et quatre par des organisations.

Pour les années précédentes, l'Institut fédéral comptabilisait six dossiers emploi en 2011, six en 2012, trois en 2013 et quatre en 2014. Ces chiffres concernent exclusivement les dossiers introduits auprès de l'Institut dans le cadre du protocole de collaboration entre la Région wallonne et l'Institut pour la mise en œuvre du décret wallon antidiscrimination de 2008. Les chiffres de l'Institut concernent la Belgique dans son ensemble.

La FEC, la Formation éducation et culture a, quant à elle, entre septembre 2014 et juin 2015, enregistré 44 signalements de discriminations tous critères confondus ; 28 ont été déposés par des hommes, 14 par des femmes et deux non spécifiés.

Sur ces 44 signalements, trois concernaient le sexe et plus particulièrement la question de la grossesse.

Le CEPAG a lui aussi, en 2013, recensé une situation qui concerne le critère du sexe et qui est liée à la grossesse et/ou à la maternité. En 2014, le CEPAG a encore recensé trois situations basées sur le critère du sexe et qui sont liées à la grossesse et/ou à la maternité. Pour 2015, aucun signalement en lien avec ce critère n'a été recensé par le CEPAG.

Il convient de manier ces chiffres avec précautions, parce qu'ils pourraient conduire à des interprétations erronées, les sources étant vraiment diverses et les données, surtout, peu comparables.

Néanmoins, ils sont le reflet d'une certaine tendance et force est de constater que la lutte contre les discriminations, notamment à l'égard des femmes, doit rester une priorité à tous les niveaux dont bien sûr celui de la politique de l'emploi. C'est la raison de mon soutien aux mesures et dynamiques que je viens d'évoquer et que j'ai souhaité aussi voir être renforcées.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

**Mme Gonzalez Moyano (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ses différentes réponses, ses différents chiffres relativement aux personnes qui ont été discriminées sur le marché de l'emploi.

J'ai évoqué la plateforme en France, donc je suppose que cela correspond à l'organisme Unia, qui est un outil

qui existe chez nous, et qui est accessible en ligne également, afin de déposer des plaintes. C'est un outil nécessaire et efficace pour renforcer notre vigilance.

Unia nous donne une vision plus ou moins claire de la situation chez nous, en Wallonie.

Toutefois, vous le dites, il faut rester circonspect par rapport aux chiffres.

Je serai dans l'attente de la mise en place de ce nouveau plan d'action, que vous annoncez pour l'été, et qui inclut une dynamique importante.

Pour le reste, je laisserais la parole à mon collègue, sur la discrimination relativement aux femmes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Prévot.

**M. Prévot (PS).** - Merci, Madame la Ministre, pour ces compléments d'information chiffrés qui tempèrent quelque peu le constat que je faisais tout à l'heure dans ma question.

Effectivement, le combat égalitaire me tient fortement à cœur. Il n'y aurait même encore qu'un cas par an, ce serait déjà un cas de trop. Souvent – et je le vois également dans le comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, que je préside en Fédération Wallonie-Bruxelles –, on se rend compte, quand on parle de discrimination, que ce soit la discrimination à l'embauche ou autre, que la femme subit souvent la double, voire la triple, peine. Dès lors, il n'était pas anodin que je voie ces discriminations par le prisme égalitaire.

De plus, sur le plan physiologique – je vous assure que je me suis renseigné, c'est scientifique – le fait que les femmes soient les seules à pouvoir porter une grossesse à terme ne devrait pas les empêcher de mener à bien également une carrière de front.

J'entends votre politique volontariste en la matière et ne peux que vous soutenir par rapport à cela.

*(Mme Gonzalez Moyano, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

#### **QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE STATUT DES TRAVAILLEURS DE RESQ ONLINE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le statut des travailleurs de ResQ Online ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Madame la Ministre, ResQ Online est une plateforme de prestations de services dans les secteurs des tâches ménagères, travaux de réparations, électricité, plomberie, service de chauffeur et autres. Des rémunérations tarifaires à minimum 29 euros de l'heure sont prévues. Ces services sont offerts aux travailleurs en complément du salaire et ressemblent étrangement à des titres-services, sauf qu'ils sont à l'usage des entreprises.

C'est une nouvelle formule de bonus accordé par l'employeur. En effet, un employeur peut décider d'offrir des bonus à un de ses employés ou à l'ensemble sous la forme de chèque. Cette logique s'inscrit dans le nouveau cadre de budgets spécialement destinés aux différents services à domicile.

La plateforme travaille directement avec des entreprises et des exécutants à destination des employés. Le tout en assurant que l'employeur n'aura pas de charges patronales à payer. Or, le patron d'entreprise non-exécutante et concerné par un quelconque poste du panel de prestations proposées par ResQ Online ne bénéficie pas de tels avantages.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles informations vous ont été relayées pour ce sujet ?

Quel impact pour l'emploi en Wallonie ?

Bénéficiez-vous de chiffres pouvant démontrer l'avantage et l'augmentation du taux à l'emploi d'une telle pratique en Wallonie ?

Des corps de métiers précis de la construction ou de la réparation pourraient-ils être menacés sur le long terme ?

Serait-ce une forme d'ubérisation des services ?

Quelle est la position du FOREm ?

Les travailleurs sont-ils reconnus par l'ONEM ou le FOREm en cas de perte de ces emplois ?

Qu'en est-il de leur statut en tant qu'exécutant pour ResQ Online ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, la société ResQ Online, société établie en Région flamande, a récemment mis sur pied un service aux entreprises offrant une nouvelle formule d'avantages extralégaux, par laquelle les entreprises peuvent accorder à leurs employés ou à leurs cadres un avantage salarial via le paiement de différentes tâches d'entretien et de ménage.

Concernant l'octroi de titres-services comme avantage extralégal accordé aux travailleurs et comme

mesure de nature à soutenir le dispositif titres-services, la réflexion se doit d'être portée au niveau du Fédéral et la concertation menée au sein du Conseil national du travail ou dans le cadre des commissions paritaires et des conventions collectives du travail.

Il faut rappeler que ce type de bonus salarial, octroyé sous forme d'avantage extralégal, s'il donne lieu à une réduction des charges pour l'employeur et le travailleur, reste taxable dans le chef de l'un et de l'autre et que, dès lors, il doit faire l'objet d'un accord avec l'ONSS, car l'on touche au package salarial et à la sécurité sociale du travailleur, prérogative fédérale.

Par ailleurs, la réglementation des titres-services n'autorise que les personnes physiques à acheter des titres. Cette mesure, reconnue par la Commission européenne en tant qu'aide à la consommation et non en tant qu'aide aux entreprises, a été mise en place pour permettre un contrôle des prestations et éviter les abus. Actuellement, aucune entreprise ne peut acheter en son nom des titres-services.

Quant à la position du FOREm concernant l'offre de services de la société ResQ Online, il convient de préciser que le dispositif est actuellement analysé par les services du FOREm.

La proposition de services lancée par ResQ Online soulève de nombreuses questions qui touchent les différents niveaux de pouvoir et, en particulier, le Fédéral. À ce stade, il est difficile de fournir des chiffres précis sur un éventuel impact, qu'il soit positif ou négatif, sur le taux d'emploi en Wallonie.

En outre, le statut de « l'exécutant » est celui d'un prestataire de services classique, conventionné avec ResQ Online, qui sera indemnisé sur la base du nombre d'heures prestées, qu'il aura encodé dans le système mis à sa disposition par la société ResQ Online.

Enfin, il y a lieu d'analyser le dispositif au regard de la concurrence potentielle avec d'autres dispositifs wallons relevant de l'économie sociale et de l'insertion socioprofessionnelle, tels que les entreprises de formation par le travail, les EFT, les entreprises d'insertion ou encore les IDESS. Un contact a par ailleurs été pris avec le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, qui analyse également le dispositif.

Je ne manquerai pas de suivre l'évolution de ce mécanisme de prestations de services et serai particulièrement attentive aux analyses qui me seront communiquées, notamment dans le cadre de l'évolution du dispositif titres-services et au regard de l'impact potentiel sur les chiffres de l'emploi wallon.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Effectivement, c'est un dispositif qui est très interpellant, puisque beaucoup de

points ne semblent pas très clairs, mais qui peut être intéressant dans le cadre de remise à l'emploi, pour un certain type de public.

À mon sens, c'est un système qu'il faudra suivre attentivement pour qu'il n'y ait pas de dérives d'une manière ou d'une autre.

*(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

#### **QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LES ASPECTS « EMPLOI ET FORMATION » DE LA MISE EN PLACE D'UNE JOURNÉE THÉMATIQUE SUR LA PRÉVENTION CONTRE LE RADICALISME »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « les aspects « emploi et formation » de la mise en place d'une journée thématique sur la prévention contre le radicalisme ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Madame la Ministre, le 14 avril, le Gouvernement wallon a approuvé une note de votre part ajoutant les mesures de formation en prison et à la sortie de prison à celles que le Plan wallon de prévention du radicalisme prévoit en matière d'emploi et de formation.

De quelles mesures s'agit-il exactement ?

Quel budget supplémentaire va être octroyé à ces matières ?

À quelle hauteur s'élève le budget total pour la prévention contre le radicalisme en matière d'emploi et de formation ?

Voyez-vous d'autres mesures à prendre dans vos domaines pour la prévention contre le radicalisme ?

Une dernière question : à quel rythme vous concertez-vous sur cette matière avec vos homologues des autres niveaux ? Plus spécifiquement au niveau des communautés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, le Gouvernement a approuvé, le 14 avril dernier, les mesures en matière d'emploi et de formation dans la prévention du radicalisme.

Une première mesure vise à promouvoir l'emploi des personnes étrangères et d'origine étrangère au départ des instances bassins. Chacune des instances wallonnes se verra doter d'un agent spécifiquement en charge de la matière. Il aura pour missions, notamment, sur la base d'un travail de réseau :

- d'organiser un plan de sensibilisation des entreprises à la diversification de leurs ressources humaines, à l'accompagnement et de conseil dans la gestion de la diversité, notamment dans la gestion des signes et pratiques convictionnels sur le lieu de travail ;
- d'initier une dynamique axée sur des mesures concrètes et concertées avec les partenaires sociaux et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances qui visent à lutter contre les discriminations à l'embauche ;
- de susciter et de promouvoir, par un travail de réseau, des projets innovants en matière d'insertion sur le marché de l'emploi des publics issus de l'immigration.

Par ailleurs, la thématique fera l'objet d'une expertise interuniversitaire pour animer, superviser et coordonner le travail porté par l'ensemble des instances. Un budget de 865 000 euros est prévu pour ce premier axe.

J'ai aussi proposé au Gouvernement de renforcer les programmes d'aide à la réinsertion, formation et orientation professionnelle, avec un budget supplémentaire de 1,085 million d'euros.

Cette mesure s'intègre dans les travaux préparatoires de la prochaine Conférence interministérielle visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral, lancés le 25 mars dernier, à l'initiative conjointe des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce cadre, des contacts sont pris entre mon cabinet et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour un partenariat avec l'administration générale des maisons de justice.

Enfin, la troisième et dernière mesure avait déjà été initiée en 2015 : chaque secteur subsidié par la Région et potentiellement concerné par le phénomène de radicalisation est chargé, en mobilisant les dispositifs et moyens déjà existants, de l'organisation de journées de sensibilisation au phénomène du radicalisme à destination des professionnels de première ligne.

Cette mesure bénéficie d'un budget de 50 000 euros et s'appuiera sur un partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif est bien ici d'amplifier l'impact de la mesure. Les contacts ont été noués avec la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue de la mise en œuvre de cette mesure.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Baltus-Möres.

**Mme Baltus-Möres (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse concernant ces mesures. Les mesures citées sont très importantes actuellement, pas seulement parce que l'on connaît la situation difficile de nos prisons, mais aussi parce que – on le sait, on l'a déjà souvent entendu – les prisons sont un lieu où la radicalisation se passe encore trop souvent.

En effet, ces mesures sont très importantes. À côté de cela, il pourrait être intéressant de sensibiliser aussi le grand public, parce qu'il y a toujours trop de gens qui ne savent pas comment reconnaître les gens qui se radicalisent, ni ce que l'on peut faire pour les aider à s'en sortir.

C'est une autre piste qui n'est pas directement en lien avec la question, mais c'est quelque chose que l'on pourrait encore creuser dans le futur.

#### **QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE CADASTRE « AIDES À LA PROMOTION DE L'EMPLOI » (APE) »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le cadastre « aides à la promotion de l'emploi » (APE) ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Ministre, je me permets de revenir sur un sujet dont nous avons déjà beaucoup discuté, puisque c'est le cadastre des aides à l'emploi. C'est un outil qui peut nous aider à évaluer le dispositif qui est mis en place en matière d'aides à l'emploi. On sait que les aides à l'emploi en Région wallonne constituent un budget très important.

S'il existait un cadastre par rapport aux pouvoirs locaux, cadastre relativement précis, mentionnant les communes, le nombre de points APE dont disposent les communes, je n'ai jamais critiqué cela. Par contre, par rapport au secteur non marchand, il n'y avait pas de cadastre des associations. C'est vrai qu'une étude était faite par secteur, par province, dont nous disposons. Nous n'avons pas ce dispositif association par association.

Vous aviez évoqué la Commission de la vie privée pour ne pas nous transférer ce cadastre. La Commission de la vie privée a indiqué qu'il n'y avait aucun problème par rapport au transfert, puisque l'on ne demande pas des noms ou des personnes, mais simplement la structure bénéficiant de points APE. Combien de points APE ? Combien de personnes bénéficient de points APE dans l'absolu dans chacune des structures ?

Cela nous semblait intéressant, d'autant que le moment est opportun par rapport au dispositif qui va changer. Des textes dont, je l'espère, nous aurons l'occasion de débattre très rapidement dans cette commission. Je l'avais dit d'emblée aussi, pas d'amalgame, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain en disant que des associations bénéficiaires de points qu'elles ne méritaient pas nécessairement.

Simplement, on est dans un budget limité. Il y a des besoins nouveaux, il y a des associations, des structures nouvelles. C'est important, par rapport aussi à des ASBL, des structures qui bénéficient de points APE depuis très longtemps, qui ont peut-être une activité moindre. À un moment donné, on doit optimiser ces aides à l'emploi, optimiser l'argent public que l'on consacre aux aides à l'emploi.

À force de répéter, à force de demander, le ministre-président avait dit : « Monsieur Jeholet, vous aurez votre cadastre ». Puis, je vous ai réinterrogée parce que je ne l'avais toujours pas, puis je l'ai reçu. J'ai reçu un syllabus très volumineux. J'ai été un peu surpris.

Pouvez-vous expliquer le revirement ou confirmer notre analyse ? À un moment donné, quand vous rentrez dans un dossier comme celui-là, que vous préparez une réforme, vous pouvez vous dire : « Finalement, la demande de l'opposition n'était pas si bête que cela et que, pour évaluer le dispositif, c'est un outil sur lequel je vais travailler, donc l'opposition pourrait aussi travailler sur ce dispositif ».

J'ai été un peu surpris de la manière dont ce cadastre est présenté, puisqu'il n'y a aucune logique de classement dans le cadastre. Or, je suppose que si l'on avait un travail et un rapport qui nous était remis secteur par secteur, province par province, et cetera, c'est que le classement doit exister, peut-être commune par commune. Vous n'allez pas me dire – ou alors, c'est grave – que l'administration travaille sur le cadastre que vous nous avez remis, puisque l'on ne commence même pas par ordre alphabétique.

Vous l'avez reçu aussi, Monsieur Prévot. L'avez-vous consulté ? Vous y retrouvez-vous facilement ? Oui ?

C'est un peu une occasion ratée, c'est de dire : « Le cadastre, l'opposition le réclame, elle en dispose. Circulez, il n'y a rien à voir ». Or, je n'ose imaginer, ou alors vous me confirmez aujourd'hui, que c'est le cadastre sur lequel vous travaillez, qu'il n'y a pas d'autre cadastre, qu'il n'y a pas un cadastre des aides à l'emploi, avec un classement province par province, secteur par secteur, puisque ce rapport existe.

Il y a une logique qui doit être organisationnelle dans ce cadastre.

Pouvez-vous nous transférer le bon cadastre sur lequel vous travaillez, le cadastre sur lequel travaille l'administration ?

Sinon, on fera l'effort, mais je pense que c'est dommage. À l'égard de l'opposition, si vous disposez d'un autre cadastre que je n'ai pas, c'est un peu méprisant de remettre un cadastre tel que celui qui nous a été remis.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, l'article 50 du décret APE dispose que : « Le Gouvernement dépose annuellement au Parlement un rapport d'exécution du dispositif APE ».

Par ailleurs, l'article 27, § 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2002 prévoit, quant à lui, que : « En exécution de ces dispositions décrétales, que la direction de la promotion de l'emploi et de la Direction générale de l'économie, de l'emploi, de la recherche du SPW, en étroite collaboration avec le FOREm, transmet à la commission interministérielle APE un rapport annuel sur l'exécution du décret, en termes quantitatifs et qualitatifs ».

Ce rapport annuel de plus de 100 pages, transmis au Parlement, contient – sur la base de l'arrêté du 19 décembre 2002 portant exécution du décret APE, en plus d'une analyse plus qualitative – les données quantitatives suivantes et notamment :

- le nombre de points octroyés par le Gouvernement ;
- le nombre de personnes occupées sous contrat APE ;
- le nombre d'ETP bénéficiaires.

Mais vous avez eu l'occasion de consulter ce document. Il est présenté, selon qu'il s'agit du secteur marchand, non marchand, des Pouvoirs publics ou des Pouvoirs locaux, une série d'analyses et de graphiques – vous le disiez vous-même en séance du Parlement dernièrement.

En réponse à votre demande de fournir le cadastre des Aides à la Promotion de l'emploi, le FOREm a extrait de son application de gestion du dispositif APE, une photographie du nombre de points APE octroyés et de la création effective d'emplois équivalents temps plein – qui est repris sous l'intitulé « ETP réalisés » – par employeur bénéficiaire de l'aide, en date du 31 décembre 2014, pour coller avec le rapport qui était soumis au même moment au Parlement.

Même si l'analyse de ce cadastre APE gagnerait en pertinence si elle englobait l'ensemble des subventions dont bénéficie chaque structure bénéficiaire, ma décision de communiquer le Cadastre des aides à la

promotion de l'emploi résulte de ma volonté d'entamer la réforme des aides à l'emploi dans une dynamique de transparence et de bonne gouvernance.

En ce qui concerne la lisibilité du document, le classement des nombreuses données compilées suit la logique des dates des projets bénéficiaires. L'application dont se servent le FOREm et la DGO6 du Service public de Wallonie permet, naturellement, de générer des feuilles de calculs, des tris, des sous-totaux, des tableaux croisés dynamiques ou autres, en fonction des besoins du service et des analyses que l'on veut porter. Sur cette base, des extractions peuvent être éditées en fonction de nomenclatures qui seraient préalablement définies.

Je rappelle que l'objectif premier du cadastre était de disposer de l'intégralité des informations. Vous avez vous-même sollicité : « Madame la Ministre, c'est simple, donnez-moi l'ensemble des ASBL qui obtiennent le bénéfice de ces aides à l'emploi et en face de chacun des noms, le nombre de points APE obtenus ». Je vous ai même donné plus, puisque je vous ai donné une colonne avec le nombre d'équivalents temps plein.

Vous avez l'ensemble des informations que vous sollicitiez suivant une donnée qui était l'ordre des différents projets rentrés, puisque l'on dispose d'une photographie extraite du logiciel un peu plus complexe de compilation des données sur les APE. Ce en quoi il me semble avoir répondu à votre demande initiale.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Jeholet.

**M. Jeholet (MR).** - Madame la Ministre, je l'ai dit, il y a une évolution, puisqu'il était hors de question de nous transférer les informations. On a évoqué la commission de la vie privée, puis des articles du décret.

Ce cadastre, ces informations, nous les avons. Je prends note aussi que vous dites clairement que le FOREm dispose de toute une série de tableaux en intégrant des indicateurs.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Ce que je veux dire c'est que le FOREm dispose d'une application de gestion du dispositif.

Cette application pourrait permettre – moyennant des développements – tout ce que l'on peut faire avec l'informatique : des tableaux croisés, des analyses, tout ce que vous voulez. Pour l'instant, l'idée c'est de gérer le dispositif dans l'optique d'une réorganisation des états Emploi, ce dont je voudrais vous rendre conscient également. Nous sommes à la veille d'une réforme.

**M. Jeholet (MR).** - Les tableaux n'existent pas encore aujourd'hui ou n'existent pas en tant que tels. C'est aussi dans le cadre de la réforme que vous évoquez, puisque c'est important de l'analyser correctement. Je ne veux pas solliciter à travers

500 questions écrites ou 1000 questions écrites le FOREm. Il a d'autres chats à fouetter.

Il serait intéressant d'avoir, secteur par secteur, un tableau plus précis, plus « croisé », comme vous l'appelez. Je prends note et c'est une belle évolution que l'on pourra solliciter, soit directement le FOREm ou à travers des questions écrites, des tableaux qui parleront plus et qui permettront aux parlementaires que nous sommes de faire une véritable évaluation du dispositif.

Un exemple, peut-on disposer du tableau croisé suivant l'application dont vous venez de parler ? Des ASBL dans tel secteur, dans tel arrondissement ou dans telle commune ?

Ce sont des informations que nous pourrions recevoir à travers des questions écrites. Je veux le faire aussi sereinement, je ne veux pas non plus étouffer les services du FOREm à travers des centaines de questions écrites. On le fera positivement pour autant que l'on ait aussi un retour positif par rapport à nos demandes d'informations.

*(Mme Gonzalez Moyano, Vice-présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

#### **QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « L'IMPACT SUR L'EMPLOI DE LA NOUVELLE FORMULE DE GESTION DES CONTRATS INTÉRIMAIRES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact sur l'emploi de la nouvelle formule de gestion des contrats intérimaires »

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Madame la Ministre, plusieurs agences d'intérim ont déjà été séduites par la formule électronique de gestion des contrats. Il est à noter qu'annuellement, 10 à 13 millions de contrats intérimaires sont gérés de cette manière.

Une plateforme non obligatoire a été mise en ligne, ce qui permet aux travailleurs de gérer leurs contrats de travail avec les différentes agences intérimaires. Le travailleur peut être notifié par courriel – via ordinateur, tablette, smartphone, voire par SMS – pour signer son contrat.

Pratiquement, un travailleur bénéficie jusqu'à 48 heures pour signer son contrat après le début de sa mission. Cela ne devrait plus être le cas à partir du 1er octobre 2016.

Ann Cattelain, responsable juridique de Federgon assure qu'il s'agit d'une réelle avancée.

Il est indéniable qu'un traitement électronique des contrats s'inscrit dans la volonté de plus de flexibilité du travailleur au sein du monde de l'entreprise.

Le FOREm a-t-il réagi par rapport à ce nouveau dispositif ?

Les demandeurs d'emploi sont-ils sensibilisés et formés à cette nouvelle pratique pendant leur coaching ?

Comment pallier les difficultés sous-culturelles, d'illettrisme informatique, voire tout simplement économique, de certains travailleurs ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, pour mémoire et d'après l'analyse faite par Federgon, le nombre d'heures prestées dans le secteur de l'intérim en Belgique était en croissance de près de 10 % l'an dernier.

Toujours selon Federgon, le début de 2016 semble également prometteur avec une nouvelle croissance de l'activité de l'ordre de 8,8 %.

D'après les données dont nous disposons, la Région représente près de 23 % de l'activité intérimaire en Belgique, comparativement à la Région bruxelloise qui représente environ 9 % et la Région flamande 68 %.

Concernant la gestion des contrats par voie électronique, la décision fait suite à l'accord unanime au sein du CNT d'organiser la signature électronique des contrats de travail intérimaire et de supprimer dès lors l'exception au droit belge du travail. Ce qui permettait au secteur intérimaire de démarrer les prestations avant la signature du contrat de travail avec un délai autorisé de 48 heures maximum entre le début des prestations et la signature du contrat.

Rappelons que cette règle des 48 heures permettait de répondre au besoin d'urgence avec, par exemple, la question des travailleurs à pause, remplacement ou renfort en cours de soirée dans le secteur Horeca, mais pouvait conduire à des situations administratives complexes.

Cette nouvelle mesure, non obligatoire, proposée aux agences intérimaires, est apparue positive pour les travailleurs comme pour les agences intérimaires, tant sur le plan de la sécurité juridique qu'en termes de simplification administrative, eu égard au nombre de contrats à gérer – plus ou moins 12 millions par an.

Dans les faits, l'agence enverra une proposition de contrat que le travailleur intérimaire pourra lire sur un

support électronique et dont il sera averti de l'envoi par SMS.

Cette proposition se transformera en contrat après approbation par le candidat au moyen d'une signature électronique qui ne requerra pas la carte d'identité, mais l'usage d'un code Pin.

L'article 8 de la loi de 1987 relative au travail intérimaire doit être modifié en ce sens au niveau du fédéral.

Malgré la place qu'occupent les nouvelles technologies de nos jours, les travailleurs qui – pour quelque raison que ce soit – ne sont pas en mesure d'utiliser ce dispositif, peuvent toujours procéder à la signature de leur contrat de travail au sein des agences intérimaires.

En termes de lutte contre la fracture numérique, le FOREm met à disposition des demandeurs d'emploi, des ordinateurs et une connexion Internet, à des fins d'insertion professionnelle, dans ses différents espaces ouverts – CEFO, Maisons de l'emploi, bureaux sous-régionaux du FOREm, et cetera.

Par ailleurs, les espaces publics numériques sont aussi des lieux conviviaux où les demandeurs d'emploi peuvent non seulement se connecter, mais aussi bénéficier de conseils utiles en matière d'utilisation des nouvelles technologies.

Il convient de préciser que le rôle du FOREm intègre dans son coaching aux demandeurs d'emploi, l'orientation vers le secteur de l'intérim comme voie possible d'intégration sur le marché du travail. À ce titre, il ne manquera pas de sensibiliser les demandeurs d'emploi aux nouvelles modalités de fonctionnement du contrat de travail intérimaire.

Enfin, tant au niveau du FOREm que du secteur associatif de l'insertion socioprofessionnelle – en particulier dans le cadre du PMTIC – des modules d'acculturation aux nouvelles technologies sont accessibles gratuitement pour les demandeurs d'emploi.

Ainsi, à titre illustratif, en 2015, ce sont 3 640 demandeurs d'emploi – sur la base d'une moyenne de 36 heures par candidat formé – qui ont participé à plus de 130 000 heures de formation dans le cadre du PMTIC.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - C'est un dispositif qui a l'air de remplir toutes les demandes, à la fois du secteur de l'emploi et des travailleurs. Je reste un petit peu inquiète quant à la lecture complète de ces contrats de travail sur lesquels il n'y a pas beaucoup d'échanges. Donc, un regard plus attentif aussi à l'alphabétisation du règlement de travail, ce qui ne serait peut-être pas

inutile à faire parfois, pour ne pas avoir de désagréments par la suite.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À  
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET  
DE LA FORMATION, SUR « L'APPLICATION DU  
DÉCRET MIXITÉ DANS LE CADRE DES  
POLITIQUES DE L'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « l'application du décret Mixité dans le cadre des politiques de l'emploi ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

**Mme Zrihen (PS).** - Madame la Ministre, les Mutualités chrétiennes, la Fédération d'aide et de soins à domicile, la Fédération nationale des associations médico-sociales et Solival – qui est une ASBL de soutien à l'autonomie – avaient déjà introduit un recours à la Cour constitutionnelle belge contre le décret Mixité que le Parlement de Wallonie avait voté lors de la dernière législature.

Ce recours a été rejeté. Ce lundi 2 mai, on apprend dans la presse qu'ils viennent d'introduire cette fois-ci un nouveau recours à la Cour européenne des droits de l'homme. Je pense qu'il est nécessaire de veiller à l'application de ce décret qui est une belle avancée en termes d'égalité homme-femme.

En effet, au-delà du recours qui est en cours à la Cour européenne des droits de l'homme, il conviendra d'appliquer ce décret sur le terrain. Des sanctions sont prévues dans ce cadre : retrait de l'agrément pur et simple, non-renouvellement d'emplois APE.

Dans le cadre de ce deuxième type de sanction, qui est de votre compétence, Madame la Ministre, quelle sera votre approche ?

Comptez-vous, comme le prévoit le décret, sanctionner les acteurs qui ne respecteraient pas les dispositions décrétales ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, l'instauration du système de mixité hommes-femmes, c'est une mesure d'action positive – Mme Ryckmans ne me contredira pas – destinée à réduire les inégalités entre les sexes par une représentation plus équilibrée des hommes et des femmes dans les organisations et les organismes, les organes de décision des structures privées, agréées par la Région wallonne.

Pour rappel, le décret pris en 2014 à mon initiative a consacré l'obligation d'instaurer une diversité des sexes au sein des conseils d'administration des ASBL privées et des organes de gestion des maisons de repos, maisons de repos et de soins, agréées par la Région.

De manière générale, le mécanisme de mixité est destiné à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en particulier en remédiant aux inégalités de fait qui affectent leurs chances d'être nommés à un poste déterminé, selon le secteur de l'emploi concerné, voire même selon les mandats d'administrateurs qui sont visés.

Quant aux sanctions, une ASBL qui se verrait notifier un retrait d'agrément au motif de non-respect des obligations prévues par la réglementation – en ce compris l'obligation de présence équilibrée d'hommes et de femmes dans son conseil d'administration – s'expose à un arrêt de son subventionnement et, par extension, du financement via les aides à la promotion de l'emploi. Je souligne qu'il appartient à chaque ministre de veiller au respect de ce dispositif décrété par les services et structures qui relèvent de ses compétences.

Concernant tout particulièrement le dispositif APE, il est évident que les ASBL qui se verraient notifier un retrait d'agrément s'exposeraient à perdre aussi le bénéfice des aides à la promotion de l'emploi.

Je terminerai en soulignant que ce décret est résolument progressiste.

La promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux prises de décisions dans les structures privées répond tout à fait adéquatement à la réalité de notre société. L'exclusion de la moitié de la population dans les processus décisionnels des structures privées – qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes – entraîne, non seulement un déficit démocratique, mais néglige également les compétences du sexe sous-représenté.

Diverses études montrent que plus les entreprises favorisent une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de leur conseil d'administration, plus elles bénéficient de retombées positives.

Au niveau européen, l'égalité entre hommes et femmes est un droit fondamental, une valeur commune de l'Union européenne. Un corps important de textes législatifs est consacré à cette valeur, principalement dans des traités, des directives concernant l'accès à l'emploi, l'égalité de rémunération, le congé parental, la sécurité sociale, et cetera.

Veiller à prévoir un minimum d'un tiers de personnes du même sexe dans un conseil d'administration m'apparaît un objectif raisonnable et surmontable. On se rappellera les écueils rencontrés pour faire évoluer les mentalités à propos de la législation sur la confection paritaire des listes électorales, Madame la Présidente.

Aujourd'hui, les choses ont évolué grâce à la loi et le critère de mixité obligatoire n'est plus remis en cause.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Zrihen.

**Mme Zrihen (PS).** - Merci beaucoup, Madame la Ministre, d'avoir une telle volonté, un tel engagement en la matière. En effet, on peut encore s'étonner – malgré toutes les avancées, toutes les discussions, tous les engagements et toutes les affirmations – que l'on soit obligés de passer à des dispositifs de sanction. Peut-être qu'il serait encore nécessaire de relancer de manière très claire une campagne de sensibilisation au fait que la participation des femmes est un atout et non pas – comme certains voudraient le faire croire encore et toujours – un handicap pour toute l'évolution, à la fois de la société et même – surtout – du développement économique.

*(Mme Zrihen, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LE COACHING VESTIMENTAIRE DES DEMANDEURS D'EMPLOI »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « le coaching vestimentaire des demandeurs d'emploi ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Madame la Ministre, depuis 2015, une ASBL française qui est installée en Belgique fait du coaching vestimentaire pour les demandeurs d'emploi, particulièrement du secteur HORECA. Qu'ils soient stagiaires, jeunes diplômés ou travailleurs en reconversion.

Le principe est simple : l'ASBL collecte des vêtements et tenues professionnelles auprès des particuliers et entreprises ; elle fournit ensuite gratuitement une tenue professionnelle adéquate à toute personne qui postule à un entretien d'embauche ou démarre un nouvel emploi.

La personne reçoit alors de la part d'un expert tous les conseils nécessaires pour soigner son apparence et mettre en valeur ce candidat, puis il est soumis à un entretien-test dans la tenue choisie.

J'aurais voulu savoir quelle est l'approche du FOREm en la matière ? Le FOREm offre-t-il le même genre de services ou de conseils aux demandeurs d'emploi wallons ?

Soutenez-vous cette initiative ou des projets du même type, d'une quelconque manière que ce soit ? Le cas échéant, comment ?

Enfin, si non, pourquoi le FOREm ne propose-t-il pas ce genre de service ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux,** Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Madame la Députée, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, la question de la tenue vestimentaire adéquate pour postuler peut être abordée, pour autant qu'elle représente un facteur incontournable d'embauche pour le secteur ou le métier visé, encore que le look du candidat pourrait être un frein à son engagement.

Le type de conseil suppose que le demandeur d'emploi et son conseiller-référent aient, au préalable, établi une relation de confiance qui permette d'aborder ce genre de thématiques qui sont tout de même un peu personnelles et sensibles.

Au-delà, les conseils de coaching vestimentaire et de *relooking* sont parfois prodigués dans des formations ou modules de recherche d'emploi délivrés dans des ASBL, que ce soit dans le cadre de l'appel à projets du FOREm ou dans le cadre de l'activité agréée d'un centre d'insertion socioprofessionnelle. L'aspect intègre alors une démarche plus large qui vise tant à redonner aux demandeurs d'emploi fragilisés une image plus positive d'eux-mêmes, qu'à conseiller utilement le candidat dans le cadre de sa recherche d'emploi.

Le type de modules est également proposé par certains services d'insertion socioprofessionnelle des CPAS. Les initiatives sont intéressantes, mais elles doivent continuer d'être menées dans des situations tout à fait spécifiques, lorsque le type de démarche apporte une vraie plus-value à la recherche d'emploi du candidat et surtout lorsque l'on sent que le candidat est réceptif aux conseils prodigués. Il est aussi préférable – dans le chef des acteurs de l'insertion – que des conseils de cet ordre puissent intervenir en fonction de la situation et du projet propre à chaque demandeur à l'emploi, mais aussi – surtout – d'éviter la stigmatisation éventuelle des candidats.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Defrang-Firket.

**Mme Defrang-Firket (MR).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. On sait bien que l'habit ne fait pas le moine et il ne faut pas s'en tenir aux apparences, mais plusieurs études montrent que l'apparence compte pour beaucoup d'employeurs, surtout dans certaines fonctions, notamment l'HORECA. Certaines études parlent du poids de l'apparence pour 70 % dans les prises de décision

d'embauche et peut-être certains demandeurs d'emploi ne sont pas suffisamment sensibilisés à cet aspect.

Ce genre d'ASBL répond certainement à une demande et constitue un fameux coup de pouce pour acquérir davantage de confiance en soi, pour sensibiliser ces demandeurs d'emploi. Peut-être n'y auraient-ils pas pensé autrement et c'est aussi une façon de mettre en valeur le candidat.

Cela semble, en plus, extrêmement efficace puisque l'on parle, dans l'article que j'ai lu, du fait qu'il y a des dizaines de demandeurs d'emploi – notamment à Bruxelles – qui ont trouvé un travail grâce à cette formule qui a fait aussi ses preuves en France et qui est soutenue, notamment, par l'Elysée.

Si ces ASBL existent, tant mieux et je pense que c'est une bonne chose si elles reçoivent en plus un soutien de votre part pour fonctionner convenablement, parce que cela peut être une réelle plus-value pour les demandeurs d'emploi et leur faciliter la tâche dans la recherche d'un travail.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales ou interpellations de :

- Mme Dock, sur « les mesures visant à une insertion professionnelle optimale des personnes bipolaires et schizophrènes en Wallonie » ;
- M. Henquet, sur « l'instauration des titres-services comme bonus salarial » à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sont retirées.

Notre prochaine commission aura lieu le mardi 24 mai à 14 heures. Merci à tous et à toutes pour votre participation et à Mme la Ministre.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 51 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR  
M. Jean-Luc Crucke, MR  
Mme Virginie Defrang-Firket, MR  
M. Benoît Drèze, cdH  
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS  
M. Pierre-Yves Jeholet, MR  
M. Dimitri Legasse, PS  
Mme Marie-Françoise Nicaise, MR  
M. Patrick Prévot, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Éliane Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation  
Mme Mathilde Vandorpe, cdH  
Mme Olga Zrihen, Présidente

## ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BRIC	Brésil, Russie, Inde, Chine
CAI	Comité d'Acquisitions d'Immeubles
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEFO	carrefour emploi formation orientation
CEPAG	Centre d'Éducation Populaire André Genot
CNT	Conseil national du Travail
Cocof	Commission communautaire française
CRIPeL	Centre Régional pour l'Intégration des Personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche
DisCRI	Dispositif de concertation et d'appui aux Centres Régionaux d'Intégration
EFT	Entreprises de formation par le travail
ETP	équivalent temps plein
EURES	European Employment Services (Réseau européen d'informations sur l'emploi)
FEC	formation Éducation et Culture
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FSE	Fonds social européen
HEC	Haute école commerciale
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IB-EFE	Instance bassin Enseignement qualifiant-Formation-Emploi
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
IEJ	l'initiative pour l'emploi des jeunes
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
NEET	Not in Education, Employment or Training (Ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OFFA	Office francophone de la Formation en alternance
OISP	Commission consultative d'agrément des O.I.S.P. et des E.F.T.
ONEM	Office national de l'emploi
ONSS	Office national de sécurité
OWD	Office wallon des déchets
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PMTIC	Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication
SIPP	service interne de prévention et de protection au travail
SMS	Short Message System
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SPF	services publics fédéraux
TPE	très petites entreprises
UCM	Union des Classes moyennes
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UNIA	Centre interfédéral pour l'égalité des chances